INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE
ihs de Seine Maritime
Revue départementale d'Histoire Sociale
Printemps / Eté 2011
Numéro 40 - 7€

Le fil rouge

Affiche annonçant la conférence « Pour saluer Jaurès », le 21 mai 2011, à la salle du Forum au Tréport, avec la participation de la troupe des comédiens du « Théâtre de la Bataille ». (réalisation de l'affiche : mairie du Tréport)

Avissac
ou l'espoir « du changement » déçu
p 4 à 10

Robert PRIVAT
modestie et fidélité à ses idées
p 13 à 16

Jaurès au cœur de la Seine-Maritime
p 17 à 19

« Raymond Aubrac Renaud Helfer-Aubrac, Passage de témoin » [1]

« La France a tué un roi, mais d'une certaine façon a réhabilité sa noblesse » cette phrase issue des discussions entre Raymond Aubrac et son petit-fils Renaud Helfer-Aubrac montre le ton juste de ce livre paru en mars dernier qui aborde notamment toutes les remises en cause actuelles des idéaux du Conseil National de la Résistance. Sur près de 200 pages, Raymond Aubrac, dans cet échange avec son petit-fils, aborde tous les sujets qui font l'actualité à partir de l'histoire et de l'expérience des deux protagonistes.

Raymond Aubrac, de son vrai nom Raymond Samuel, est né le 31 juillet 1914 à Vesoul, résistant français à l'Occupation allemande et au régime de Vichy pendant la Seconde Guerre mondiale. Ingénieur civil des Ponts et Chaussées (promotion 1937). Sous le pseudonyme d'Aubrac, aux côtés d'Emmanuel d'Astier de La Vigerie, il a participé en région lyonnaise à la création du mouvement Libération-Sud. À la Libération, il a été commissaire de la République à Marseille, puis responsable du déminage au ministère de la Reconstruction. Il a ensuite créé BERIM, un bureau d'études investi dans les échanges Est-Ouest avant de devenir conseiller technique au Maroc et fonctionnaire de la FAO[2]. Ami d'Hô Chi Minh depuis 1946, il a été sollicité par Henry Kissinger pour établir des contacts avec

le Nord Vietnam, pendant la guerre du Vietnam entre 1967 et 1972.Son petit fils, Renaud Helfer-Aubrac, est né le 20 octobre 1972 à Nanterre (92), est Conseiller Technique au cabinet du Maire de Paris, administrateur d'ONG, a par ailleurs été consultant en stratégie pour entreprises. Militant de causes humanitaires (Bosnie, Kosovo, Afghanistan ...), il est diplômé de la Kennedy School de Harvard.

Abordant dans un libre débat tour à tour la résistance, le sentiment d'injustice, avec les luttes sur la retraite à 60 ans, et l'affaire Bettencourt, les questions économiques et la crise financière, tout cela mêlé aux questions d'actualité comme les mesures prises contre les roms, dans un chapitre intitulé « liberté, égalité, solidarité, fraternité » ou la guerre d'Algérie dans « la jeunesse perdue » . Aubrac bien qu'il se dise l'ami d'Israël, montre dans le chapitre « la peur sur le conflit israélo-palestinien », la complexité pour trouver des solutions au conflit. Enfin on trouvera aussi dans le chapitre « L'ami vietnamien » tout l'intérêt et l'amitié que les auteurs portent à la situation au Vietnam, et le rôle que Raymond Aubrac jouera dans le conflit avec les américains.

Ce bon livre est plein de bonnes feuilles. On regrettera tout de même que si les auteurs prennent tant de hauteur (même quand ils font références à Marx) qu'ils en oublieraient presque (notamment dans le chapitre sur la crise financière) l'exploitation de la classe ouvrière et de tous les salariés, pressurés par le grand capital. Cette réserve faite, c'est un livre qui, en abordant l'histoire contemporaine, donne aussi espoir.

1. Raymond Aubrac, Renaud-Helfer-Aubrac, Benoît Hophain. « Passage de témoin ». 195 pages. Editions Calmann-Lévy. Mars 2011.
2. FAO (Food and Agriculture Organisation) soit Organisation de l'ONU pour l'Alimentation et l'Agriculture.

2010

Soutenez votre institut et

Le fil rouge

Voici bientôt six mois que l'année est commencée ; retardataires, n'oubliez pas de renouveler votre adhésion !

Notre Institut CGT d'Histoire Sociale de Seine-Maritime, association loi 1901, vit pour l'essentiel des moyens provenant des cotisations annuelles de ses adhérents, et du dévouement de ses historiens bénévoles.

Vous appréciez notre travail ? Aidez-nous à faire connaître « *Le fil rouge* », faites adhérer vos amis, votre syndicat, votre association, votre Comité d'Entreprise, votre municipalité, votre bibliothèque, etc.

Merci de régler rapidement votre cotisation !

(voir tarifs page 22).

Nous avons reçu le n° 117 des

les Cahiers de l'institut CGT d'histoire sociale

A noter à son sommaire

1. Le billet
2. La vie des IHS
3. Dossier : La loi Le Chapelier, fruit amer de la révolution
4. Images : La Vie Ouvrière Impôts
5. Actualité : La (re)naissance de l'UGIC(T)
6. Société : Le monde du travail dans la littérature
7. En débat : L'OIT, une veille dame qui se porte bien
8. Livres

Sommaire

Page 3 :
Editorial
Par Serge Laloyer

Pages 4 à 10 :
Avissac ou l'espoir « du changement » déçu
Par Jacques Defortescu

Pages 11 à 12 :
Marcel Letessier, homme de conviction

Pages 13 à 16 :
Robert Privat : modestie et fidélité à ses idées
Par Jacques Defortescu

Pages 17 à 19 :
Grâce à l'Institut CGT d'Histoire Sociale : le souvenir de Jaurès au cœur de la Seine-Maritime

Page 20 :
Franc succès du livre : « Haute-Normandie, pages d'histoire sociale. Témoignage de syndicalistes »
Par Serge Laloyer

Page 21 :
Eric Saunier « Révolution et sociabilité en Normandie au tournant des XVIII^e et XIX^ème siècles. »
Par Pierre Largesse

Page 22 :
Bulletin d'abonnement

Page 23 :
Pour que votre mémoire ne disparaisse pas définitivement : préserver les archives des syndicats

Le fil rouge

N° 40 - 14ème année, édité par l'IHS-CGT 76
Tél. 02 35 58 88 60
Courriel : ihs76@cgt76.fr

Ont participé à la rédaction : Serge Laloyer, Jacques Defortescu, Pierre Largesse.

Mise en page : SNEIP.
Numéro d'émetteur : 522992.

Imprimerie SNEIP
29, rue de la Grande Epine
76808 Saint-Etienne du Rouvray Cedex
Tél. 02 32 91 71 41 - Fax 02 35 66 52 31
contact@sneip.fr - www.sneip.fr

Editorial

Pour faire oublier au peuple les causes des difficultés auxquelles il est confronté, le pouvoir et ses serviteurs ont engagé une véritable campagne d'enfumage en ramenant au centre de l'actualité des thèmes qui rappellent les périodes les plus sombres de la Nation.

Après le faux débat sur l'identité nationale, ils font de l'immigré et des gens du voyage les boucs émissaires des difficultés dans les quartiers et les villes pour le bonheur du Front National.

Maintenant c'est sur la laïcité qu'il porte son choix.

A quoi servent ces débats sinon à diviser, à engendrer des peurs, à éloigner les salariés des vrais sujets de mécontentement que sont la baisse du pouvoir d'achat, la peur de perdre son emploi, de ne pas trouver un logement, de l'avenir de l'enseignement et de la santé.

Ils sont utilisés à cacher la réalité et la responsabilité d'une politique européenne conçue et appliquée en fonction de l'intérêt des multinationales et des banques.

Ils tentent de faire accepter par le peuple la nécessité d'une intervention militaire en Libye qui a plus l'odeur du pétrole que du jasmin tunisien.

Ce n'est pas en acceptant la banalisation des thèmes de l'extrême droite qui déshonorent notre République que le peuple créera les conditions de l'avènement d'une société conforme à ses besoins et à ses aspirations.

C'est en se rassemblant, en développant les luttes comme cela a été tout au long de l'histoire pour créer une Nation, une République solidaire.

C'était les aspirations des révolutionnaires de 1789, de ceux de 1848 pour rétablir la République. En 1871, ce sont les combattants de la Commune de Paris dont nous marquons le 140ème anniversaire qui, dans un espace et une durée réduits, ont donné les bases de ce que pouvait être une vraie république sociale.

Tous les peuples en lutte pour leur liberté contre le fascisme ont toujours reçu le soutien des militants CGT de notre département au cours du siècle et notamment les Républicains espagnols.

C'est l'engagement des Résistants au nazisme et à la politique fasciste de Pétain qui a permis la réalisation du Programme du Conseil National de la Résistance en 1944 à qui on doit la Sécurité Sociale et les Nationalisations.

C'est aux luttes revendicatives menées pour s'opposer à l'exploitation patronale, à la remise en cause des acquis sociaux qui permettent de freiner les ambitions du patronat.

Si de périodes en périodes, d'efforts en efforts le peuple n'avait pas revendiqué, mené des luttes pour plus de liberté, quelles seraient aujourd'hui nos conditions de vie.

La connaissance de cette histoire par le plus grand nombre aidera à amplifier les luttes pour aller plus loin, à rejeter, à condamner l'idéologie et les thèses de l'extrême droite.

Notre Institut CGT d'Histoire Sociale prend sa part dans ce combat.

Serge LALOYER

Les luttes syndicales en Seine-Maritime

AVISSAC
ou l'espoir « du changement » déçu [1]

Par Jacques DEFORTESCU

L'année 1981 avait débuté par un certain nombre d actions syndicales dont la plus importante fut le 10 mars 1981, une action nationale de la CGT avec 10 000 manifestants dans les rues de Paris, et des arrêts de travail y compris en Seine-Maritime.

Le résultat de l'élection présidentielle amène l'espérance

Le 26 avril 1981, les résultats du premier tour de l'élection présidentielle marquent avant tout un net succès de François Mitterrand, le candidat socialiste. L'autre vainqueur du premier tour est Jacques Chirac, le candidat du Rassemblement pour la République qui recueille 18 % des suffrages, malgré la présence des candidatures de Michel Debré (1.66%) et de Marie-France Garaud (1.33%). Crédité de 11 % dans les sondages début janvier, sa campagne lui avait permis de créer une dynamique et ainsi d'inquiéter Valéry Giscard d'Estaing par son éventuelle présence au second tour. Si les résultats qu'il obtient finalement le placent assez loin derrière François Mitterrand, ils lui permettent d'arbitrer le second tour de l'élection présidentielle, Valéry Giscard d'Estaing devant compter sur le report d'au moins 88 % de ses voix pour pouvoir espérer l'emporter.

Pour ce dernier, en revanche, les résultats du premier tour s'avèrent être plutôt médiocres : avec 28,32 % des suffrages exprimés, il arrive certes en tête du premier tour de l'élection présidentielle, mais voit son score reculer de 4 points par rapport aux 32,6 % qu'il obtenait en 1974, et il ne franchit pas, contrairement à ce que le laissaient croire les sondages, la barre des 30 %. Il doit donc compter sur un excellent report des voix de son adversaire du premier tour, Jacques Chirac pour espérer l'emporter au second tour.

Dès ce moment, de nombreux espoirs apparaissent parmi la classe ouvrière et les plus démunis pour le second tour.

La Commission exécutive de la CGT appelle le 29 avril à voter pour François Mitterrand au second tour de la présidentielle.

Le 10 mai 1981, François Mitterand est élu président de la république par 51,76 % des voix.

Le 21 mai 1981, le septennat du nouveau président s'ouvre par une cérémonie au Panthéon. Puis il nomme son premier gouvernement dirigé par Pierre Mauroy.

Le lendemain, il dissout l'Assemblée nationale. Les élections qui suivent, les 14 et 21 juin 1981, donnent la majorité absolue à la gauche au Parlement.

Un deuxième gouvernement de Pierre Mauroy voit entrer quatre ministres communistes. La droite proteste fortement, car c'est la 1ère fois depuis 1947 que le Parti Communiste participe à un gouvernement. Ce qu'on appellera alors « le changement » est en route.

Un espoir à Neufchâtel-en-Bray

Neufchâtel-en-Bray est une commune de 5 498 habitants en 1981, située à 15 km de Londinières et de Saint-Saëns, et à 36 km de Dieppe. Son maire, depuis 1971, Charles Ferrant, Sénateur, Conseiller Général est en réalité un homme de droite, soutien de Jean Lecanuet, comme de nombreux maires dont le pays de Bray regorge à cette époque. Les luttes syndicales sont souvent réprimées par le patronat ou la droite locale, avec comme complices les hommes de main de la CFT ou la CSL. [2]

Depuis 1969 a été créée l'Union locale CGT qui couvre plusieurs communes de l'agglomération, comprend outre Neufchâtel-en-Bray, Aumale, Blangy-sur-Bresle, St-Saëns.

De 1970 à 1975, des luttes très dures sont menées chez FAMOSIA dans la commune, qui doit se battre contre la fermeture des établissements de Gaillefontaine (UL de Gournay) et de Neufchâtel-en-Bray.

En novembre 1975, à Gaillefontaine, en grève pendant deux mois 32 travailleurs et travailleuses occupent l'usine pour s'opposer au fait que leur patron ait fermé l'usine pendant leurs vacances. En référé, ils ont été condamnés, la plainte qu'ils avaient déposée contre leur patron, n'a jamais été instruite, par contre, celle du syndic chargé de liquider les biens a été rondement menée. A cette époque, le ministre de la justice du gouvernement français s'appelle Jean Lecanuet.

Dès le 19 novembre, l'usine de Neufchâtel est elle aussi menacé de fermeture [3], malgré les propos ras-

---

1. L'auteur tient à remercier Jacques Fiocre, acteur de premier plan dans ce conflit, pour nous avoir permis l'accès à ses archives et éclairé de ses compétences.

2. Voir l'interview de Jacques Fiocre (pages 63 à 66) dans : « Haute-Normandie, pages d'Histoire Sociale » IHS CGT de la Seine-Maritime - Octobre 2009 - 25 €.

3 Voir Paris-Normandie du 19.11.75.

Manifestation verrerie de Romesnil, en juillet 1978
(document J. Fiocre)

surants de Ferrant, maire de Neufchâtel, que « Le Réveil » traduit ainsi :

« Or, à la fin de la réunion du conseil municipal de Neufchâtel qui s'est tenue lundi soir 24 novembre, M. Ferrant a donné lecture d'une lettre des « Ateliers de Neufchâtel » démentant cette rumeur. La venue d'un cogérant qui a donné une impulsion autonome à l'entreprise permet, selon cette lettre, d'envisager l'avenir avec optimisme et assure la garantie de l'emploi aux 40 employés de cette petite industrie » (extraits du « Réveil de Neufchâtel » du 26.11.75) on verra plus loin ce qu'il restera de ces affirmations rassurantes, quelques années plus tard.

Ce 20 mai 1981, devant les nouvelles craintes relatives à l'emploi et les conditions de travail d'une autre époque, le personnel de cette petite usine des « Ateliers de Neufchâtel » devenue « Avissac » composée essentiellement de femmes, décide de créer son syndicat CGT, avec l'aide de l'Union locale CGT de Neufchâtel-en-Bray, Aumale et Blangy.

Entre-temps, l'Union locale CGT avait mené de nombreux combats tous azimuts : pour l'amélioration des services de l'Education nationale à Neufchâtel en Bray, en 1970, avec la CFDT, les élus PS et PCF, la FEN réunis au sein d'un comité d'action laïque, pour la création d'un Collège d'Enseignement Technique à Neufchâtel en 1972. En 1975, à l'occasion de l'inauguration du central téléphonique de Neufchâtel une puissante manifestation lors de la venue de J. Lecanuet, qui avait remplacé au pied levé le ministre Achille Fould, celui-ci ayant préféré ne pas faire le déplacement. En juillet 1978, l'UL organise l'action contre la liquidation des verreries et cristalleries de Romesnil à Blangy-sur-Bresle (280 licenciements) (voir photo ci-dessus). Avec le MODEF (Mouvement de Défense des Exploitations Familiales) pour s'opposer en décembre 1976 à l'expulsion dans le canton de Londinières de M^me^ MANGARD une ancienne ouvrière âgée à cette date de 76 ans ! A Bures-en-Bray, en octobre 1978, pour s'opposer à la saisie de biens et du cheptel d'agriculteurs M. et M^me^ Desjardins.

Chez AVISSAC, usine de maroquinerie, naît l'espoir de pouvoir s'organiser en syndicat

C'est donc, dans ce contexte, que le 20 mai 1981, Les salariées d'AVISSAC, déjà prévenues depuis 1979, des menaces pour leur emploi, rencontrent les militants de l'Union locale CGT et devant ces problèmes et la détérioration de leurs conditions de travail, décident de créer leur syndicat CGT. Elles désignent alors leur déléguée syndicale : Monique Fretel, jeune ouvrière de 35 ans.

Deux jours plus tard, sans perdre de temps et sentant que ce ne sera pas facile, les militants de l'Union locale CGT de Neufchâtel désignent les quatre candidats aux élections des délégués du personnel, et demandent une seconde fois que celles-ci aient lieu.

L'acharnement patronal commence

Cinq jours après la désignation de Monique Fretel, le patron de l'entreprise, M. Berdugo, la refuse et la licencie immédiatement pour « faute grave ».

Dès le lendemain, c'est l'UD-CGT qui confirme la désignation de Monique Fretel et demande de nouveau et pour la troisième fois en une semaine, les élections des délégués du personnel.

Dans les jours qui vont suivre, Monique Fretel n'acceptant pas l'entrave patronale, continue chaque jour à se rendre à son travail et à l'effectuer, sous la protection de ses collègues de travail.

L'Inspection du travail commence alors à sentir qu'il se passe quelque chose d'anormal dans l'entreprise. Après un entretien avec les représentants CGT, elle reconnaît le bien-fondé de la désignation de Monique Fretel, nous sommes le cinq juin 1981.

Le même jour, l'UD-CGT renforcée dans son bon droit demande de nouveau au patron de l'entreprise les élections de délégués du personnel.

Quatre jours plus tard, Berdugo, s'opposant toujours au Droit du travail et à la représentation syndicale, demande officiellement à l'Inspection du travail le licenciement de Monique Fretel. N'ayant, évidemment pas reçu de réponse positive, il demande le licenciement de la déléguée syndicale pour des raisons économiques … Cette demande est bien logiquement rejetée.

Pourtant, le changement à la tête de l'Etat tarde vraiment à se faire sentir dans le Pays de Bray, car le 15

juillet, l'inspecteur du travail est une nouvelle fois obligé de refuser le licenciement de la déléguée syndicale, alors que dès le lendemain (le 16) Berdugo s'obstine et renouvelle le licenciement, sans même en demander l'autorisation administrative comme le prévoit la loi à l'époque.

A l'usine, la vie syndicale s'organise

Toutefois depuis la nomination de la déléguée syndicale, la vie syndicale s'est organisée dans l'entreprise. En effet dès le 3 juillet [4], le personnel annonce dans un tract rédigé à la main, que les deux entité AVISSAC et DYRI'S ne font qu'un, que le patron a été obligé *« pour la 1ère fois dans l'histoire des ateliers de Neufchâtel »* de verser le complément maladie à une ouvrière et de *« payer leurs droits »* à des travailleurs licenciés.

Dans ce même tract, les salariées demandent que le *« ménage soit fait au moins une fois par jour dans les WC et le réfectoire »* et surtout que le PDG prenne conscience de ses *« fonctions de patron, respecte la loi, améliore sa gestion afin que puisse s'épanouir pleinement à Neufchâtel l'usine d'Avissac ».*

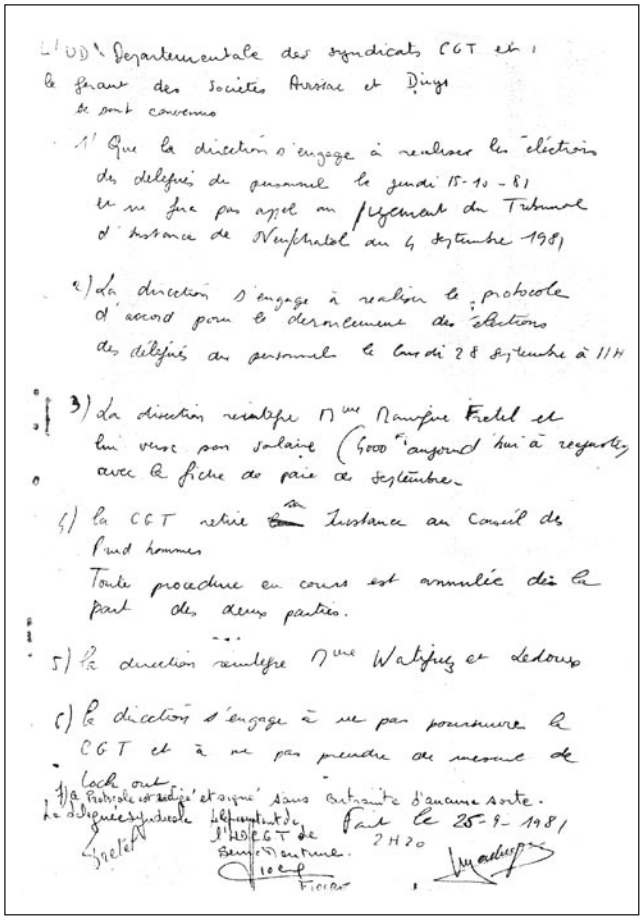

Le protocole d'accord Avissac, signé le 25 septembre 1981 (document J. Fiocre)

Le syndicat obtient que le 6 juillet soit organisée une réunion, en présence de l'Inspection du travail pour faire un protocole d'accord en vue des élections du personnel. Cela ne va pas de soi puisque le 10 juillet, un nouveau tract [5] annonce que l'employeur continue les demandes de licenciements économiques.

L'Union départementale CGT de Seine-Maritime, compte tenu que Berdugo refuse toujours les élections et de reconnaître l'organisation syndicale dans l'entreprise, porte plainte auprès du Procureur de la République pour entrave à l'activité syndicale. Dès le lendemain d'ailleurs, l'inspecteur du travail constatant que Monique Fretel occupe bien son poste de travail habituel, dresse procès-verbal qui est transmis au Procureur de la République. Nous sommes un mois après l'élection de F. Mitterand.

A partir de ce moment, les événements vont se précipiter, mais pas toujours dans le bon sens.

Le 17 août, après trois semaines de congés, Monique Fretel, qui n'est toujours pas payée depuis le 23 mai (soit presque trois mois) reprend son poste. Les élections du personnel n'ont toujours pas eu lieu.

Dix jours plus tard, l'entreprise décide le chômage partiel, avec demande de Fonds National de l'Emploi pour la totalité des personnels d'AVISSAC et DIRY'S.

4. Le syndicat de l'entreprise distribue un tract rédigé à la main qui dit : « AVISSAC et D'YRIS ne font qu'UN. GRACE à l'action menée par la CGT et sa représentante syndicale dans les usines AVISSAC avec vous, le patron a dû :
- pour la 1ère fois dans l'histoire des ateliers de Neufchâtel verser le complément maladie à une ouvrière
- aux Camarades licenciés payer leurs droits.
Dorénavant la CGT refuse tout licenciement. Elle vous appelle à vous unir et invite toutes les ouvrières et ouvriers de l'usine à mener la lutte afin que soient reconnues les libertés syndicales comme le prévoit la loi.
Libertés syndicales que refusent d'appliquer Mr BERDUGO.
AGISSONS ENSEMBLE POUR
Le réajustement des qualifications professionnelles.
L'augmentation des salaires en fonction de l'augmentation du SMIC jusqu'alors refusé par le patron, le CNPF.
La revalorisation du coefficient, création d'un CE, comité HS :
- que le ménage soit fait chaque jour (WC, réfectoire, vestiaires),
- demandons que le PDG prenne réellement conscience de ses fonctions de patron, respecte la loi, améliore sa gestion afin que puisse s'épanouir pleinement à Neufchâtel l'usine d' AVISSAC.
Lundi 6 juillet, soutenez l'action de la CGT pour que se réalise un protocole d'accord pour les élections de délégués du personnel (une réunion aura lieu en présence de l'inspectrice du travail) -Neuchâtel 03.07.81 ».

5. Un nouveau tract annonce « déjà des succès :
- Paiement du complément de perte de salaire pour congés maladie.
-Paiement des congés pour nos camarades en préavis ».
Mais plus loin le syndicat annonce que l'employeur compte continuer les licenciements.
« ... Au moment où la Direction demande des licenciements (à la direction du travail –ndlr), elle prépare du travail pour les vacances ... et le pont du 14 juillet est récupéré, etc. ».
Ce tract fustige la Direction qui « persiste a refuser des délégués communs aux sociétés DIRY'S et AVISSAC malgré l'avis de l'inspection du travail » Il informe le personnel que : « la CGT a déposé une requête au tribunal de Neufchâtel, ce dernier en délibérera le 24 juillet.
Oui M. BERDUGO devra appliquer la loi, les travailleurs ensemble veulent que les libertés individuelles et syndicales soient respectées dans leur entreprise ».

Septembre arrive et le 4, le tribunal de Neufchâtel ordonne les élections du personnel. Le 8, l'Inspection du travail dresse un procès-verbal à la direction d'AVISSAC pour entrave à l'exercice du droit syndical, permettant ainsi à la CGT de se porter partie civile. Suit le 18 septembre une nouvelle plainte au Procureur de la République pour entrave à l'activité syndicale chez AVISSAC.

Septembre, octobre 1981, l'action se durcit

Le 24 septembre l'action s'engage et après occupation de l'usine, Berdugo est contraint de signer le 25 septembre, en présence de l'Inspection du travail à 2h20 du matin, un protocole d'accord dans lequel il s'engage à verser les salaires de Monique Fretel et d'organiser les élections professionnelles.

Mais dès le lendemain, les pressions reprennent alors que la reprise du travail à lieu, l'employeur menace l'entreprise de fermeture. Alors qu'une certaine mobilisation a lieu autour de l'entreprise et que de nombreuses personnalités interviennent dont Irénée Bourgois, Maire et Conseiller Général communiste de Dieppe, François Loncle, Conseiller régional socialiste, les salariés obtiennent enfin les élections de délégués du personnel.

5 C — bray — paris-normandie

NEUFCHATEL-PAYS DE BRAY

Rédaction - publicité - d
15, place Notre-Dame

AVISSAC :
la reprise du travail est effective

Avec la reprise du travail vendredi, le conflit opposant la direction et le personnel de l'entreprise Avisac (voir « Paris-Normandie » du 19 novembre) avait déjà fait un grand pas en direction d'une solution. Lundi, deux événements nouveaux sont intervenus. Le premier s'est déroulé de 13 à 13 h 30 dans la grande salle de l'hôtel de ville de Neufchâtel, cadre de la manifestation silencieuse de M. Berdugo et de son personnel (une vingtaine de personnes sur trente-deux, les autres employés étant en arrêt de maladie, de maternité ou bien au service militaire) qui entendaient par cette démarche « se faire rendre par la C.G.T. les outils de coupe et les dossiers correspondant à ces outils ainsi que le stock soit un million de nouveaux francs ».

RENDEZ LE

A l'issue de cette manifestaton silencieuse, le P.D.G. de l'entreprise et son personnel ont regagné la zone industrielle. Le second rendez-vous important de cette journée s'est tenu à Rouen vers 15 h., à la Direction de la main-d'œuvre. Lors de cette entrevue, la C.G.T. et M. Berdugo ont signé un protocole d'accord.

Tout le matériel dont il a besoin a été remis au P.D.G. d'Avisac, soit les formes, les outils de coupe et leurs dossiers en échange de la promesse de réintégrer les huit personnes licenciées, de ne prendre aucune sanction, d'annuler sa plainte pour vol et d'ouvrir des négociations le 14 décembre portant sur la qualification du personnel. D'autre part, la C.G.T. s'est engagée à fournir dans les quarante-huit heures, les comptes de la gestion du stock enlevé, on s'en souvient, afin de garantir la solidarité financière des employés sans salaire depuis le 21 octobre. Selon la C.G.T. c'est une somme de plusieurs millions de centimes, qui, en quatre fois, les 5, 18, 26 et 28 novembre, a été distribuée. Par ailleurs et ceci à la date du 27 novembre dernier, la C.G.T. a remplacé Mme Frétel. C'est désormais à Mme François Legrand qu'elle a délégué ses pouvoirs.

Enfin, vu « l'exemplarité » du conflit, la C.G.T. maintient une conférence de presse pour le jeudi 3 décembre à 15 h. dans la salle du conseil municipal de Neufchâtel. Dans un communiqué diffusé hier après 15 h., la C.G.T. par ailleurs précise « qu'en procédant au placement d'une partie du stock elle a contribué à la solidarité financière, 4.250.000 centimes ont été versés aux salariés ».

Article Paris-Normandie faisant croire à la reprise du travail (document J. Fiocre)

Le 15 octobre à une réunion des déléguées fraîchement élues, avec l'Inspection du travail, Jacques Fiocre, secrétaire général de l'Union locale CGT, les militants de l'U.L. et la direction, l'entreprise s'engage d'assurer du travail au personnel jusqu'à la fin de l'année, prévoyant, afin d'être plus efficace, de restructurer AVISSAC et DYRI'S. S'engageant à faire l'inventaire des machines, l'employeur convient également de discuter le 26 octobre, du cahier de revendications qui sera déposé par les délégués le 22 octobre.

Les événements vont alors se précipiter.

Le 21 octobre, l'employeur remet à la déléguée syndicale une liste de machines qu'il envisage de retirer de l'entreprise. Parmi celles-ci, une des machines, encore en service, est déterminante pour l'avenir de la production. L'usine tourne alors normalement. Pas pour longtemps encore, car le soir même l'employeur disparaît avec sa secrétaire, en arrachant les lignes téléphoniques et emportant les appareils. Le même jour, il porte plainte contre l'Union locale CGT de Neufchâtel et son secrétaire Jacques Fiocre pour l'avoir séquestré !!!

C'est alors l'occupation de l'usine AVISSAC et la multiplication d'initiatives et de démarches auprès de la gendarmerie de Neufchâtel, de la municipalité, des pouvoirs publics, de la Direction Départementale du Travail et de la Main d'Œuvre (DDTMO). Dès le début du conflit, l'Union locale CGT, l'Union Départementale CGT de Seine-Maritime, par leur présence quasi quotidienne, Jacques Fiocre, Annick Benoît, Secrétaire Départementale, Georges Fourrier, conseillent et aident les salariées d'AVISSAC.

La solidarité s'organise aussi. En quelques semaines ce sont 31 545 F de l'époque qui seront collectés dans les entreprises du département pour aider les salariées à tenir.

Mais Berdugo est revanchard. Ainsi, Le 29 octobre 1981 Une réunion à lieu à la DDTMO (Direction Départementale du Travail et de la Main d'Œuvre) sans aboutir, le patron déclarant sa volonté de licencier 6 salariés pour « raisons disciplinaires », ayant porté plainte pour séquestration contre les militants CGT qui avaient soutenu la négociation du 24 septembre.

le Réveil de

La C.G.T. :

“ Le conflit Avissac n’est pas fini ”

Voilà ce qui ressortait de la conférence de presse tenue par la C.G.T. le jeudi 3 décembre à 15 h, salle du conseil municipal à Neufchâtel.

Rarement sans doute la C.G.T. s’est trouvée confrontée à un tel problème : à savoir qu’après avoir été soutenue plusieurs semaines par le personnel d’une entreprise en conflit avec son patron, ce personnel, dans une large majorité (et non pas en totalité selon la C.G.T.) s’est retourné contre elle suite à l’enlèvement des outils de coupe et du stock de produits finis.

La situation était suffisamment ambiguë pour que les responsables syndicaux de la C.G.T. s’en expliquent.

En effet, pourquoi avoir enlevé les outils de coupe ainsi que le stock et pourquoi l’avoir restitué d’une façon si peu orthodoxe (lire notre précédent numéro) : « **Le patron d’Avissac a pu en toute impunité se placer au-dessus de la Constitution et des lois. C’est pourquoi, considérant les salariés d’Avissac en état de légitime défense, la C.G.T. a, comme à son habitude, décidé de prendre toutes ses responsabilités. Sachant que le patron avait déjà procédé au déménagement de plusieurs machines, il a été décidé de protéger les outils de travail les plus importants. Par ailleurs, il a été procédé au placement d’une partie du stock, fruit du travail de ces salariés pour contribuer d’une part à la solidarité financière (4.250.000 AF ont pu leur être ainsi versés), et contraindre d’autre part, le patron à négocier positivement ce qui a été enfin obtenu le 30 novembre en cours d’après-midi** ».

La C.G.T. accuse M. Berdugo, le patron d’Avissac, d’avoir profité de cette situation pour discréditer l’action de la C.G.T. auprès des salariés de l’opinion publique.

Quant à la manière employée pour la restitution du stock, M. Isaac, secrétaire général de l’Union Départementale de la C.G.T. répondit à cette question qui fut posée par M. Verdier, représentant le P.S. en disant qu’il s’agissait là de méthodes que la C.G.T. n’approuvait pas, mais qu’il n’y avait pas pour elle d’autre solution, car annoncer publiquement l’endroit où serait déposé le stock exposerait les militants de la C.G.T. à se faire repérer notamment avec les numéros des voitures : « **On a restitué le stock dans un endroit tranquille et on a aussitôt téléphoné à la gendarmerie et à M. Berdugo** » a ajouté M. Isaac.

Quant au reste du stock non encore restitué, tout était mis en œuvre pour le réunir, et il serait rendu dans les jours à venir.

M. Fiocre, délégué de la section Neufchâtel, Aumale, Blangy de la C.G.T. déclara que le personnel des Ateliers d’Avissac était monté manifester sur le lieu de restitution des sacs aux côtés de la direction sous la menace de licenciement, tout comme était menacées de licenciement les trois déléguées syndicales de l’entreprise présentes à la conférence de presse : « **Il faut faire respecter la loi. Le conflit Avissac n’est pas fini** ».

La C.G.T. qui a rappelé les origines du conflit, à savoir, selon elle, le non respect de la législation du travail de la part de la direction d’Avissac, a affirmé sa totale solidarité avec l’ensemble du personnel, mettant en relief le fait qu’il ne s’agissait pas là d’un cas isolé.

Cette conférence de presse fut également l’occasion pour M. Mignard de l’Union Locale de la C.G.T., d’apporter un démenti formel à la rumeur selon laquelle il avait démissionné de la C.G.T. « **suite à des divergences de vue sur la façon dont la lutte avait été menée** ».

Conférence de presse de la CGT, du 3 décembre (Le Réveil du 11/12) (document J. Fiocre)

L’action prend des formes nouvelles

Berdugo est un patron de combat. Après avoir quitté l’usine, il réapparaît, puis disparaît de nouveau, entre-temps il ne reste pas inactif. Il tente d’opposer les travailleurs entre eux, il signe des accords, qu’il renie aussitôt.

Le 1er décembre le Parti Socialiste publie un communiqué repris par Paris-Normandie [6].

Le 2 décembre 1981, Berdugo, avec une partie du personnel de l’usine manifeste devant la presse, à la mairie de Neufchâtel [7 et 8].

Le 4 décembre, le journal « le Réveil de Neufchâtel » titre en 1ère page :

« A.V.I.S.A.C. : de spectaculaires retournements [9] :

L’affaire AVISAC a pris une tournure que rien ne laissait présager voici encore une semaine. En effet la totalité du personnel de l’entreprise a pris fait et cause pour son patron M. Berdugo, et s’est retourné contre la CGT !

Voilà qui en tout état de cause n’est pas banal …

Vendredi dernier, le travail avait repris dans les ateliers de la zone industrielle de Neufchâtel puisque la direction acceptait de signer un protocole d’accord avec la CGT en présence de l’Inspection du Travail.

Mais lundi, le personnel d’AVISAC, sous la conduite de M. Berdugo et en total accord avec lui, manifestait à 13h son mécontentement contre la CGT qui n’avait pas restitué ce qu’elle avait emporté plusieurs jours auparavant, à savoir les outils de coupe avec les

6. « La section locale du PS s’est mobilisée pour aider à la recherche d’une solution. Quelle a été son action ?
Aussi longtemps que cela a été possible, C. Verdier, son secrétaire, est resté en relation téléphonique avec M. Berdugo, le patron, afin de faciliter les rencontres personnels-employeur.
Les socialistes sont intervenus auprès du ministre de l’industrie, du préfet de région, du directeur de la direction du Travail.
Dans sa réponse, M. Pierre Dreyfus (Ministre de l’industrie - ndlr) écrivait : *« J’ai aussitôt demandé au service compétent de mon département d’examiner cette affaire avec le plus grand soin ».*
Le préfet quant à lui, faisait savoir qu’il *« avait demandé au directeur départemental du Travail et de l’Emploi, d’organiser une réunion avec la direction et les représentants des salariés ».*
Ainsi, une rencontre a pu être évoquée au cours de celle-ci ; d’autres réunions ont donc suivi.
Des contacts téléphoniques ont été pris avec Mme l’Inspectrice du Travail, chargée tout particulièrement de cette affaire.
Quasi-journellement, C. Verdier a été en relation avec le cabinet du président du Conseil Régional qui a suivi cette affaire de très près.
Le 21 novembre, une délégation locale du PS a été reçue par M. le Ministre, délégué du Budget, président du conseil régional.
En conclusion, les négociations sont apparues constructives »
7. Voir article PN 1er décembre 1981
8. « Déclaration de l’Union Locale CGT Neufchâtel. »
Jusqu’au dernier moment comme l’ont montré les derniers événements intervenus le lundi 30 novembre, le patron d’Avissac sur les conseils du CNPF a utilisé tous les moyens possibles pour échapper à la signature d’un accord qu’il refusait depuis 6 mois.
Encore à l’heure actuelle, par divers moyens de pression et de chantage, il tente de discréditer la CGT auprès des salariés.
Mais grâce à l’action persévérante et déterminée de la CGT, il a été contraint ce lundi 30 novembre après-midi de donner satisfaction aux revendications qui étaient à l’origine du conflit.
En effet, nous considérons comme un réel succès le contenu de cet accord puisque le patron d’Avissac :
- s’engage à réintégrer tout le personnel
- s’engage, à respecter la convention collective avec l’application des qualifications et le rattrapage des salaires en découlant, lors de la réunion prévue pour le 14 décembre
- s’engage à ne prendre aucune sanction pour le personnel sur la base des faits antérieurs au 27 novembre
- s’engage à annuler la plainte contre la CGT puisque nous lui avons remis lundi 30 novembre après-midi, après signature de l’accord, l’outillage et les dossiers correspondants.
Pour la CGT, en tout état de cause, l’action se poursuit, pour garantir l’application de cet accord et faire en sorte qu’à aucun moment, les intérêts et droits des salariés ne soient bafoués, ce pourquoi la CGT s’est battue depuis le début. »
9. La presse écrit AVISAC avec un seul S, alors que partout nous retrouvons l’orthographe AVISSAC avec deux S.

dossiers y attenant, et une très importante partie du stock ; « la CGT n'a pas signé le protocole d'accord vendredi dernier, déclarait Mr Berdugo. Si les outils de coupe ne nous sont pas rendus ainsi que le stock, nous ne pouvons pas continuer à travailler ».

Après une demi-heure d'occupation silencieuse de la mairie de Neufchâtel, une conférence de presse était organisée à l'usine où fleurissaient d'immenses banderoles hostiles à la CGT. Lundi après-midi à 15h, à Rouen, le protocole d'accord était enfin signé entre les deux parties et M. Berdugo s'engageait à retirer sa plainte contre la CGT si les outils lui étaient rendus sous 48 heures.

Le soir même, la Direction d AVISAC récupérait ses outils et les dossiers sur les quais de la Seine à Rouen …

Mardi, le travail reprenait de nouveau alors que les responsables de la CGT publiaient un communiqué pour donner leur position.

Mercredi à 15h, le délai de 48 heures expirait et le stock n'avait toujours pas été restitué. A 17 heures, le personnel d'AVISAC et la direction convoquaient à nouveau la presse et clamaient leur colère *« Sans stock, je ne peux fournir mes clients. C'est dramatique, surtout en cette période de l'année »* déclarait Berdugo. De nouvelles banderoles extrêmement virulentes à l'encontre de la CGT entouraient les bâtiments de l'atelier. Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers 23 h, M^me^ Lecourt, la secrétaire de M. Berdugo, était informée par téléphone de la restitution du stock : *« Vous le trouverez à l'intersection de la Nationale Paris-Dieppe et de la Départementale 48 (route Bully) »* lui dit une voix.

La gendarmerie reçut un appel similaire et au petit matin, la présence en pleine campagne d'un énorme tas de cartons était du plus curieux effet.

Pourquoi avoir procédé ainsi pour restituer le stock ? *« Parce que nous considérons que l'attitude de M. Berdugo nous oblige à agir comme cela »* répondait jeudi M. Fiocre, délégué régional de la CGT.

Quant à M^me^ Lecourt, à la vue du stock restitué, elle affirma que tout n'y était pas et que de ce fait, elle émettait toutes les réserves quant à la suite des événements.

On apprenait au moment de mettre sous presse que le personnel d'AVISAC avait décidé de manifester à 13h jeudi sur les lieux où le stock avait été retrouvé, soit deux heures avant la conférence de presse que la CGT tenait à la mairie de Neufchâtel, malheureusement trop tard pour que nous puissions en rendre compte dans le présent numéro. »

On l'aura compris, face à l'âpreté du combat, les salariés se servent de leur « trésor de guerre » qu'ils ont constitué à travers les sacs à main qu'ils produisent. Et face à un patron réactionnaire ils s'en servent comme

CGT

UNION DEPARTEMENTALE CGT DE SEINE MARITIME

UNION LOCALE CGT DE AUMALE – BLANGY – NEUFCHATEL

APPEL

- DES TRAVAILLEURS
- DES PERSONNALITES
- DES ELUS

POUR LES LIBERTES SYNDICALES

AU MOMENT MEME OU L'ASSEMBLEE NATIONALE DEBAT DES DROITS NOUVEAUX DES TRAVAILLEURS

DES TRAVAILLEURS, DES PERSONNALITES, DES ELUS

DEPLORENT QUE LES DROITS SYNDICAUX ET LES LIBERTES INDIVIDUELLES LES PLUS ELEMENTAIRES SOIENT REMIS EN CAUSE

- ILS S'INDIGNENT QU'UNE NOUVELLE FOIS LE PATRON D'AVISAC CONTINUE EN TOUTE IMPUNITE A SANCTIONNER LES MILITANTES ET MILITANTS DE LA C.G.T. ET EN POURSUIT A DEVANT LES TRIBUNAUX.
- ILS EXIGENT QUE CE PATRON SOIT JUGE POUR LES INFRACTIONS CONSTATEES PAR L'INSPECTION DU TRAVAIL.
- ILS EXIGENT LA RELAXE DES 4 MILITANTS C.G.T..
- ILS VEULENT QUE SOIT IMPOSE AU PATRONAT LE RESPECT DES LOIS EN VIGUEUR GARANTISSANT AUX TRAVAILLEURS LA LIBERTE DANS L'ENTREPRISE.

VOICI QUELS SONT LES PREMIERS APPELS

DANS LES ENTREPRISES :

500	SIGNATURES	VERRERIE LE COURVAL.
1000	"	ST GOBAIN DESJONQUERES
100	"	BORALEX
200	"	METRA.
70	"	P.T.T. NEUFCHATEL.
50	"	PIERRECOURT

DES MILITANTS SYNDICAUX :

J. CARON — B. ISAAC
P. PRIN — A. BENOIT
G. JACQUELINE — BUREAU DE L'U.D. C.G.T. DE SEINE MARITIME
J.Y. FOQUET

DES ENSEIGNANTS :

DE NEUFCHATEL EN BRAY

DES PERSONNALITES :

IRENE GERARD - Inspecteur de police en retraite.
UN DIRECTEUR DU PERSONNEL.
NAGLE ROBERT - Inspecteur des Télécommunications.

DES ELUS :

IRENEE BOURGOIS - Conseiller Général, Maire de Dieppe - CHRISTIAN CUVILLEZ Conseiller Général et Régional - JEAN GARRAUT - Maire du Tréport - CLAUDE VIALARET - Conseiller Général, Maire de Blangy sur Bresle - JACQUES FEQUERY - Conseiller Général - CLAUDE VERDIER - Adjoint au Maire de Neufchatel - ALAIN LENOIR - Adjoint au Maire de Blangy sur Bresle.

PARTI POLITIQUE

BECQUET CHRISTIAN - Secrétaire de la Section du Parti Communiste de Blangy
FOURQUIEZ - Secrétaire de la Section du Parti Communiste d'Aumale - CHRISTIANE PIOCRE - Secrétaire de la Section du Parti Communiste de Neufchâtel en Bray.

JOIGNEZ – VOUS A L'APPEL

- POUR DES DROITS NOUVEAUX
- POUR QUE LES 4 MILITANTS DE LA CGT TRADUITS DEVANT LES TRIBUNAUX LE 22 JUIN A DIEPPE A 14H SOIENT RELAXES
- POUR METTRE FIN A LA REPRESSION PATRONALE

ORGANISEZ–VOUS A LA C.G.T.

pour me défendre, je me syndique à la cgt

NOM : Prénom :
Adresse :
Entreprise : Signature :
Profession :

Appel de l'UD-CGT pour les libertés syndicales
(document J. Fiocre)

monnaie d'échange pour faire appliquer leur droit. Pour autant, comme le dira dans une conférence de presse le secrétaire général de l'Union départementale CGT de Seine- Maritime, Bernard Isaac, le 3 décembre : *« En cette fin du vingtième siècle, à une époque de développement considérable des sciences et des techniques, la volonté de changement doit être respectée ainsi que la main d'œuvre féminine ».*

On voit bien là, que le conflit AVISSAC déborde le seul cadre de Neufchâtel-en-Bray et que la CGT en fait une valeur d'exemple.

Car le fameux « changement » existe-t-il ? Dans la même conférence de presse, Bernard Isaac précise en effet : *« Si déjà de premiers enseignements peuvent être tirés de ce conflit, voilà le constat auquel nous sommes amenés :*

Pendant toute la période antérieure au 10 mai, (sous la présidence de Valéry Giscard d' Estaing- ndlr) qu'un patron comme celui d' Avissac ait pu, sans être inquiété, se comporter comme un patron de droit divin, assuré qu'il était du soutien du pouvoir en place, relayé localement par les élus de droite, n'était pas pour nous étonner.

Par contre, que depuis le 10 mai, il ait pu continuer à observer les mêmes attitudes sans qu'à aucun moment, les différentes instances administratives et gouvernementales n'aient été en mesure de le contraindre à respecter la loi, nous pose quelques interrogations.

En effet, les travailleurs sont en droit d'attendre une attitude plus ferme des services gouvernementaux, non seulement pour faire appliquer les droits des travailleurs, mais déjà dans le cadre des lois actuelles, il était possible de tout mettre en œuvre pour que sans délai, un patron comme celui d'AVISSAC respecte les droits et la dignité des salariés. » … « Nous constatons chaque jour que le CNPF est déterminé à tout faire pour empêcher que se construisent les changements, mais que les patrons et les forces de droite sachent bien que la CGT montrera au moins autant de

détermination dans sa lutte pour que les travailleurs de notre pays la trouvent toujours à leurs côtés, et obtenir avec eux de vivre et travailler dans une société plus juste et plus humaine dans le respect de leurs droits et de leur dignité ».

L'affaire Avissac ne se terminera qu'en 1994

A partir de ce moment le conflit prend une autre tournure.

Nous sommes fin 81 et, dès janvier 1982, les militants CGT de l'entreprise, mais aussi de l'Union Locale, vont être inquiétés, convoqués au tribunal, interrogés et condamnés, dans une multiplication de procédures. Le premier procès a lieu le 22 juin 1982 au tribunal d'instance de Dieppe. En une demi- heure le jugement est rendu. Berdugo est reconnu coupable et condamné à deux mois de prison avec sursis et 8 000 F d'amende, en outre il est condamné à verser 5 000 F à Monique Fretel pour licenciement abusif et 5 000 F à l'UD-CGT.

Mais Jacques Fiocre, Michel Mignard, Monique Fretel et Daniel Noël, tous militants de la CGT, sont également condamnés pour séquestration à verser chacun 5 000 F d'amende, plus le franc symbolique à Berdugo.

Les procès ne s'arrêtent pas là.

Le 3 février 1983, J. Fiocre et Monique Fretel sont de nouveau convoqués au tribunal de grande instance de Dieppe pour vol. Et le 26 juin 1984, Le tribunal correctionnel de Dieppe condamne Jacques Fiocre et Monique Fretel à payer au liquidateur 42.501 F et 5 000 F au titre de l'article 475-1 du code pénal. Ils feront appel de la décision du tribunal.

Maître E. Mayer-Manville et J. Fiocre en février 83 en train d'instruire (photo J. Fiocre)

Entre-temps, le 2 septembre 1983, Le Tribunal de Commerce de Neufchâtel a nommé un syndic de liquidation des biens de la société DIRY'S –AVISSAC. Berdugo qui avait cassé l'outil de travail était arrivé à ses fins.

Après appel, le 5 juillet 1994, Le tribunal de grande instance de Dieppe, condamne Jacques Fiocre et Monique Fretel à régler 10 955 F à M. Bianchi, nouveau liquidateur de la société DIRY'S AVISSAC.

Durant toute cette période, les militants syndicaux seront assistés gratuitement par Maître Eveline MEYER-MANVILLE, avocate au Barreau de Paris. (Voir photo ci-dessous).

L'espoir du changement est resté lettre morte

L'espoir du « changement » avait été déçu. Pour s'opposer à la tentative de liquidation de l'entreprise Avissac par la direction, le personnel avait décidé de s'organiser en syndicat pour défendre ses revendications, et notamment s'opposer à la remise en cause de l'emploi, car dès 1979, la direction avait déjà mis les salariés au chômage technique prétextant un manque de commandes et des difficultés de gestion.

Cette volonté de s'unir, de se battre contre la volonté de liquider l'entreprise, n'a pas été relayée par les nouvelles forces politiques de l'époque. Un patron aventurier, comme d'autres Bernard Tapie, très en vogue, ont pu ainsi s'enrichir et laisser pour compte les salariés des entreprises.

Rien, ou bien peu a été fait par les principaux dirigeants du pays de l'époque. Les appels au Garde des Sceaux, au Premier Ministre, malgré l'appui d'élus de gauche (déjà cité dans le présent article) rien n'y fera. L'espoir suscité par l'élection de François Mitterand à très vite été déçu. Dans cette entreprise comme dans beaucoup d'autres, la bataille du pot de fer contre le pot de terre a renvoyé dos à dos salariés et patronat. Pire, ce sont les salariés qui ont été condamnés parcequ'ils se défendaient avec leurs seules armes : leur force de travail, leur outil de travail.

Cet épisode dramatique pour les salariés est hélas, encore d'actualité. Comme le criaient dans les rues du département les manifestants pendant les actions de Septembre à Novembre dernier pour défendre la retraite à 60 ans, ***« Cette société là, nous n'en voulons pas ! ».***

Marcel Letessier :
homme de convictions, honnête, déterminé

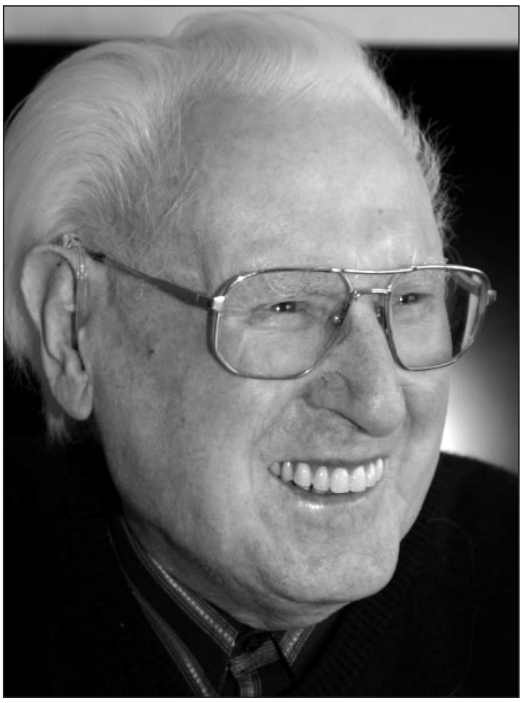

Marcel Letessier nous a quittés le 27 février dernier.

Il était membre du Conseil d'Admi-nistration de notre IHS CGT 76. Il avait 92 ans.

Serge Laloyer, au nom de la CGT, a prononcé, lors de son hommage du 7 mars, la déclaration ci-dessous dont nous publions de larges extraits.

« Marcel Letessier, notre camarade, a bénéficié tout au long de sa vie d'une grande estime dans le mouvement syndical.

J'ai fait sa connaissance en 1963, je venais d'être élu délégué du personnel à l'usine Renault de Cléon, et je participais à un stage de formation syndicale dont il était l'animateur. Je lui dois mes premières connaissances syndicales.

Je découvrais un militant qui avait un passé professionnel qui lui permettait de s'imprégner des conditions de travail dans différents métiers. Car il en a beaucoup exercé, de boulanger, d'ouvrier de fonderie, d'ouvrier du pétrole à la Shell, d'ouvrier de la chimie à la PEC de Grand-Couronne, à cuisinier pour l'armée américaine en 1945.

Son adhésion au Parti Communiste Français lui donne l'occasion d'être journaliste sur les questions syndicales pour l'Avenir Normand en 1947 » … « Il obtient un CAP de boiseur dans le bâtiment et il est embauché dans l'entreprise Morineau. Les chantiers de construction sont nombreux dans la région et il change souvent d'entreprise : Grands Travaux de Marseille, Aubrun … Les dirigeants de ces entreprises se rappelleront de son passage sur leurs chantiers car il crée les sections syndicales et organise des débrayages pour les salaires et les questions de sécurité.

Sur plusieurs de ces chantiers il fait équipe avec Jean Malvasio qui deviendra Secrétaire Général de l'Union départementale CGT, puis dirigeant de la Fédération du PCF et Conseiller Général de Sotteville-lès-Rouen. Marcel n'oubliera jamais cette période de sa vie professionnelle, il restera attaché aux « gars du bâtiment » comme il disait »… « Son engagement dans cette activité revendicative et d'organisation de la CGT l'amène en 1955, à être élu Secrétaire de l'Union syndicale de la Construction et membre du bureau de la Fédération nationale CGT de la Construction. Il aura la charge des 5 départements normands »… « Dans cette période, les conflits sont nombreux dans la construction. Profitant de la division syndicale, de l'anticommunisme du pouvoir, des guerres coloniales, les patrons de la construction résistent aux revendications des travailleurs. Mais la détermination des travailleurs les obligera à signer le 15 novembre 1955, une convention collective Nationale pour les Travaux publics. Dans la foulée, Marcel qui faisait partie de la délégation CGT pour les Travaux publics, négociera avec ses camarades une convention collective des ouvriers du Bâtiment de Seine-Maritime en juillet 1956. Ces années ne sont pas seulement revendicatives pour les acquis sociaux, c'est aussi la lutte pour la paix, pour l'arrêt des guerres d'Indochine, d'Algérie et du Maroc où sont associés les gars du Bâtiment en participant aux initiatives de la CGT, du Mouvement de la Paix et du PCF. En 1964 Il sera élu secrétaire de l'Union Départementale CGT de la Seine Maritime, chargé des questions de propagande, de la diffusion de la presse syndicale notamment de la Vie Ouvrière. Marcel sera responsable pour l'UD-CGT de la formation des militants, responsabilité qu'il partagera avec Albert Perrot. La protection sociale est une question importante. Depuis 1962, il est administrateur CGT à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Rouen où il défendra les intérêts des assurés que, déjà à cette époque, le patronat et de Gaulle attaquent à coups d'ordonnances »… « J'ai le souvenir d'une grève en 1966 à la verrerie Desjonquères au Tréport. Bernard Isaac, secrétaire général de l'UD, lui avait demandé de suivre et d'aider les militants. Le conflit était très difficile avec intervention des CRS, condamnation et licenciement d'un délégué CGT. Marcel qui était très présent a reçu l'hommage des verriers de l'entreprise qui l'ont surnommé « Marcel

Leverrier ». »… « Marcel n'était jamais indifférent à la situation internationale, aux luttes des peuples pour leur émancipation, au mouvement syndical mondial. Dans le cadre de ses responsabilités à la fédération de la Construction, il s'était rendu en Hongrie, Bulgarie, Roumanie pour rencontrer les syndicats de ces pays adhérents à la Fédération Syndicale Mondiale. Au niveau de l'Union Départementale, il s'occupera du jumelage avec la FDGB, le syndicat de la République Démocratique Allemande ainsi que des contacts avec les syndicats écossais, jusqu'en 1975 »… « Il deviendra maire de Canteleu en 1977 »… « En 1989, il est retraité, il milite à l'Union syndicale CGT des retraités de Seine-Maritime et comme il disait «le militantisme ça conserve», il participe au développement de l'Institut d'Histoire Sociale CGT de Seine-Maritime »... « Marcel Letessier laissera pour tous ceux qui l'ont connu, qui ont lutté à ses côtés, l'image d'un homme de convictions, honnête, déterminé, attaché à la défense de la classe ouvrière dont il était issu. »

Des centaines de personnes se sont associées à l'hommage qui lui a été rendu à la Mairie de Canteleu, le 7 mars, et nombreux furent ceux qui se sont rendus aux obsèques de notre camarade le lendemain au funérarium de Rouen.

On pourra retrouver dans « Haute-Normandie Pages d'Histoire Sociale, témoignages de militants syndicaux » le livre édité par l'IHS CGT de Seine-Maritime, le témoignage de Marcel Letessier.

Lors d'une formation syndicale avec les gars de la construction (document IHS 76)

Portraits de militants syndicaux de Seine-Maritime :

Robert Privat

Notre Institut CGT d'Histoire Sociale de Seine-Maritime, fort de son expérience à travers le livre « Haute -Normandie, Pages d' Histoire Sociale» paru en coopération avec la CGT de Normandie, conscient que de nombreux militants syndicaux auraient pu figurer dans ce livre, a décidé de poursuivre cette publication en reprenant dans les parutions de notre revue d'autres portraits de ceux qui ont participé à la construction et au développement de la CGT en Seine-Maritime. Aujourd'hui nous avons rencontré Robert Privat.

Robert Privat : Modestie & fidélité à ses idées

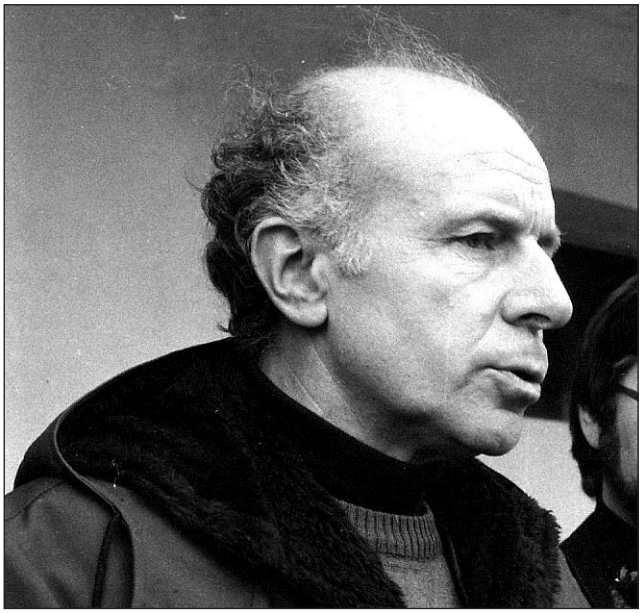

Robert Privat en 1979 au CETE
(collection R. Privat)

Ce sont certainement les deux mots les plus adaptés pour caractériser Robert PRIVAT. Toute sa vie, il a œuvré contre les injustices et pour un monde meilleur. Poursuivant la lutte syndicale et politique, Robert Privat est aujourd'hui, notamment, vice-président de notre Institut et il nous a paru intéressant de vous faire partager, dans ce numéro du « Fil rouge », son parcours, toujours au service des autres, qui marquera, à n'en pas douter les pages sociales de notre département de Seine-Maritime.

Une jeunesse marquée par la guerre

Robert Privat est un ardent militant pour la paix. Cet engagement trouve sans doute sa source dans sa jeunesse. Né dans une famille de sympathisants communistes à Paris, il a 10 ans lors de l'avènement du Front Populaire. Mais quatre ans plus tard, il doit subir l'exode de 1940, avec son lot de bombardements, de mitraillages, et de routes jonchées de centaines de cadavres. De retour à Paris, il est embauché en 1943, après une formation professionnelle de mécanicien de précision, à l'atelier de l'Institut d'astrophysique du CNRS, dans le 14ème arrondissement de Paris. Après la Libération, il participera à toutes les manifestations, autorisées ou non contre les guerres coloniales, (guerres d'Indochine, d'Algérie) contre l'OAS, contre la guerre au Viet-Nam ...

L'après-guerre, une période « exaltante »

En avril 1945, Robert n'a que 19 ans, les privations alimentaires durant la guerre ont laissé des traces. Il a la tuberculose. Jusqu'en 1955, son activité professionnelle est plusieurs fois interrompue pour des séjours en établissements médicaux. Opéré en 1955, il met à profit sa convalescence pour préparer un CAP de dessinateur industriel, car il sait qu'il ne pourra plus travailler en atelier. Après *« avoir vécu la période des conquêtes sociales dans l'esprit du Programme du Conseil National de la Résistance, et la renaissance économique de la nation, après l'éviction des Ministres communistes qui avaient tant œuvré au service du pays et de ses travailleurs, le climat politique devint exécrable »* confiera-t-il.

A l'automne 1947, Robert milite au cercle de la « Jeunesse Républicaine de France » dans le 6ème arrondissement de Paris. Le groupe a un local qui avait appartenu à un nommé POMPIDOU, aviateur français engagé dans la Légion des Volontaires Français contre le bolchévisme, pendant la guerre. A son retour d'Allemagne, ce « collaborateur notoire » exige la restitution de son local. Ce qu'il obtint. C'est ainsi que Robert, avec des dizaines de jeunes s'opposera pour la 1ère fois, violemment, à la police venue les expulser. C'est la première de plusieurs luttes contre l'arbitraire et les revanchards, anti-communistes et/ou ex-collabos. Il y en aura d'autres.

Celle pour empêcher un meeting organisé, fin 1947, par un général anticommuniste, salle Wagram. Le peuple parisien, mobilisé par milliers, se heurte aux CRS revenues spécialement d'Allemagne. Une partie de ces CRS, par solidarité, refuse de frapper les travailleurs. Face aux brigades spéciales, aux charges de cavalerie de la Garde Républicaine, appelée en renfort, il y eut de nombreux blessés dont le Maire de St-Ouen (Auguste Gilot).

Celle encore, en 1950, menée avec son syndicat CGT et avec la CFTC contre la destitution de Georges Teyssier, directeur du CNRS, par le gouvernement, car communiste. Cette action lui vaudra d'être arrêté, malmené et retenu plusieurs heures au commissariat du 7ème arrondissement en compagnie de Georges Lanoue, Secrétaire Général de la FEN-CGT et Mme De Mamantoff, secrétaire de la CFTC.

De multiples manifestations parisiennes suivront encore, comme celle du 28 mai 1952, à l'appel du Mouvement de la Paix, contre la venue du Général RIDGWAY, connu pour ses « exploits » en Corée, de triste mémoire.

Toutes ces manifestations furent marquées par d'extrêmes violences policières.

Mais au début des années 50, la maladie le rattrape. Robert doit aller se soigner à Andelot, dans le Jura [1], ensuite à la post-cure de Maisons-Lafitte, puis au sanatorium de St-Martin du Tertre, et enfin, de mai à août 1955 à la post-cure de Bouffémont.

Repos forcé mais pas inactif (voir note en bas de page)

Robert milite à la Fédération Nationale de Lutte Antituberculeuse.

C'est après cette époque qu'il arrive dans la région. Locataire des HLM Cavelier de la Salle à Rouen, il devint dès 1956 jusqu'en 1962 militant de la CNL [2].

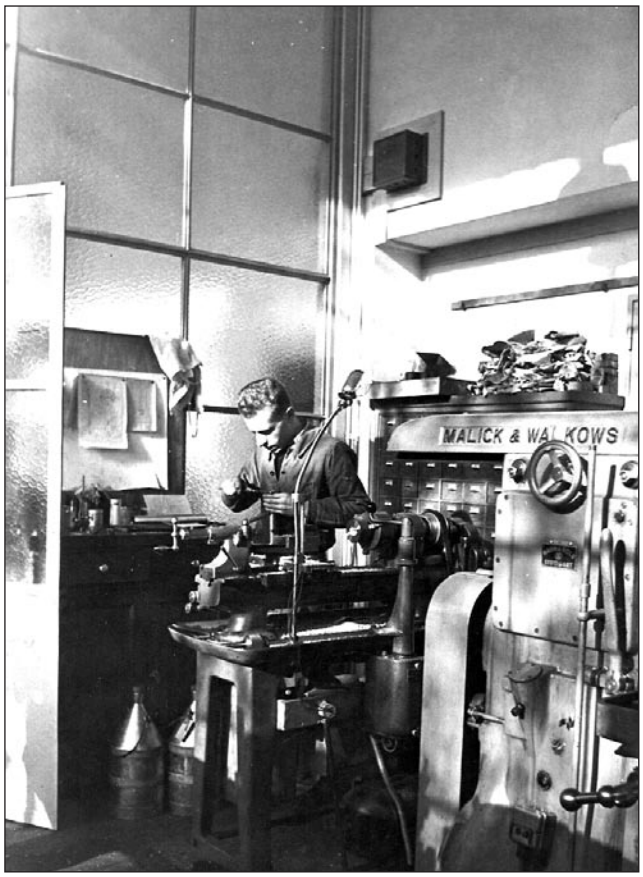

Robert Privat en 1948, à l'atelier d'astrophysique
(collection R. Privat)

Des années 60 à aujourd'hui, l'inlassable militant

Robert est un homme calme. Pourtant sous son allure paisible, c'est un homme de tous les bons combats. On l'a vu dans ce qui précède, on pourra le lire dans l'encadré « scènes de vie » ci-joint. Mais ce qui est le plus impressionnant chez Robert c'est son côté inlassablement tolérant et rassembleur. Jamais Robert ne donne des leçons, au contraire, Il fait partager son expérience ! Bien qu'ayant eu, à un moment donné, en 1973 à choisir entre son activité professionnelle et son activité militante, Robert préférera une demi décharge à un poste de permanent, afin de rester à 50 % de son temps en activité professionnelle.

Cela lui permet de rester au contact avec le terrain, malgré ses responsabilités nationales aux Ponts et Chaussées, puis à l'Equipement.

Comme de nombreux militants syndicaux, il sera très marqué par les grèves de Mai-Juin 1968 : *« Vécues comme le prolongement amplifié des importantes luttes de 1966 & 1967, la généralisation de la grève dans les labos des Ponts et Chaussées et OTR, la participation massive et active des personnels, la cohésion syndicale, la démocratie présidant à toute l'activité,*

Avec les Vaillants en 1948, dans le 6ème arrondissement de Paris. A gauche, Colette et à droite Robert Privat (collection R. Privat)

1. A Andelot, militant à la FNLA, Robert s'opposera au Directeur de l'établissement qui organisait chaque mois des séries opératoires meurtrières. Celui-ci fut exclu, mais son remplaçant prit le prétexte de distribution dans le village d'un tract du PCF contre les 18 mois à l'armée, pour déclarer Robert « guéri ! », alors que, bien sûr, il ne l'était nullement, puisqu'il partira ensuite à Maisons-Lafitte.

2. CNL, à l'époque Confédération Nationale des Locataires, devenue Confédération Nationale du Logement.

basée sur le programme revendicatif proposé par le congrès CGT des labos et OTR de 1967, largement approuvé et enrichi par les assemblées des personnels, ont contraint les Directions locales à concéder des revendications repoussées depuis des années » dit-il, « Ayant participé à toutes les rencontres nationales avec les représentants du Directeur des Routes, j'ai pu mesurer le changement d'attitude de ce dernier, accordant des avancées considérables sur les salaires, les libertés syndicales, les retraites, les congés, la grille indiciaire de classement alignant enfin les salaires de province sur ceux de Paris etc. » ajoute-t'il.

Le militant allergique aux honneurs

Robert a une qualité dont beaucoup devraient s'inspirer, c'est un modeste. Son bonheur, c'est de se sentir utile aux autres, utile au progrès social. C'est d'analyser, débattre avec les autres, participer à des décisions collectives. Engager démarches et actions défensives ou offensives avec d'autres, d'opinions diverses, avec

Le 6 mars 1985, devant le ministère de l'équipement (collection R. Privat)

qui il a pu nouer de solides liens de camaraderie et de solidarité qui lui permettent de transformer dans de nombreux cas, cette camaraderie en *« précieuse et durable amitié »* dit-il.

Cela lui semble plus important que tous les honneurs du monde.

Ainsi en avril 1982, il reçoit une lettre de Charles Fiterman [3], lui annonçant sa nomination par le Président de la République, au grade de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite. Renseignement pris auprès du Ministère, c'est le Directeur du CETE, qui l'avait

3. Charles Fiterman, alors Ministre d'Etat, Ministre des Transports,
4. Union des Syndicats des Services d'Etudes et de Recherche de l'Equipement)

Le 17 mai 1966, dans les rues de Rouen.
De gauche à droite : portant des pancartes : Gérard Vigéa, Bruno Fontaine, Jean Giroux, RobertPrivat et Michel Hamard. (collection R. Privat)

proposé. Robert est stupéfait car le dit Directeur est un colosse mégalomane, anti-cégétiste maladif, qui pourrit la vie de tous les salariés du CETE et qui avait failli faire le coup de poing contre lui au cours d'une récente délégation du personnel. Du coup, en accord avec les membres du Conseil Syndical CGT, Robert décline l'offre, en lui écrivant une lettre, dans laquelle il lui démontre que son attitude vis-à-vis des personnels aurait dû lui interdire de prendre cette initiative, d'autant qu'il n'avait même pas pris soin de l'en avertir, ce qui aurait au moins permis de l'en dissuader.

Même si le nom de Robert Privat est néanmoins paru

Juin 2006. Délégation du syndicat CGT CETE de Normandie et du Centre, au 6e congrès de l'USSERE [4].
De gauche à droite, assis : Aurélie Lelandais, Philippe Garcia, Gilles Robillard qui masque Elisabeth Seigneur ; debout : André Mandard, Robert Privat, Ludovic Burghgraeve, José Montès-Lara et Roger Charles (collection R. Privat)

au journal officiel, notre camarade à repoussé toutes les sollicitations de remise de cette médaille arguant que Bonaparte en 1802, créant la légion d'honneur, admettait que *« c'est avec les hochets que l'on mène les hommes … ! »*

Un passeur de mémoire pour l'avenir.

Robert regarde plus souvent devant lui que derrière, même si, comme nous, il est passionné par l'histoire sociale.
Pour autant, modestement, et sans vouloir, comme à son habitude, dicter de « ligne de conduite », quand il en a l'occasion, il essaie de faire partager aux jeunes générations, l'idée que l'histoire de l'évolution humaine, au travers des siècles nous apprend qu'aucune conquête sociale, aucune avancée politique progressiste ne s'obtient sans l'organisation de la lutte collective unitaire et il ajoute : *« Ce qui suppose le bannissement de toute résignation et l'engagement individuel dans la vie civique et dans l'action syndicale, en veillant constamment au renforcement et à l'efficacité de la CGT »*.

Scènes de vie

1926	Naissance à Paris 15ème, le 10 mai.
1943	Rentre en juin à l'Institut d'astrophysique (CNRS) à Paris 14ème
1945	Adhère à la CGT en septembre au syndicat CGT des ouvriers d'Etat du CNRS, affilié à la fédération CGT de l'Education Nationale. A la même date, il adhère au PCF.
1952	Février, mariage à Clamart avec Colette Moat.
1955	Arrive dans la région pour rejoindre sa femme nommée à Rouen par l'Education Nationale.
1955	Naissance de Jean Privat.
1956	Embauché comme dessinateur industriel en octobre, chez ARIEL à Rouen. Adhère à la fédération CGT des métaux.
1957	Naissance de Claire Privat.
1959	Rentre au Laboratoire Régional des Ponts et Chaussés. Adhérent du Syndicat National des Laboratoires des Ponts et Chaussés, affilié à la Fédération nationale CGT des Personnels Techniques et Administratifs (FNPTA)[1]
1960	Est élu Secrétaire de la Section CGT du labo des Ponts et Chaussés, de Rouen.
1962	Est élu Membre du Bureau National, constamment réélu jusqu'en juin 2009.
1963	Naissance de Marceau Privat.
1966- 1967	Pour son action syndicale, le Directeur de l'OTR lui inflige plusieurs mises à pied, dont une de 15 jours
1967	Est élu au Secrétariat du Syndicat National des labos des Ponts et Chaussés, réélu jusqu'en novembre 1986.
1960 - 1986	Est élu aux CAD [2] du personnel non titulaire du labo des Ponts et Chaussés de Rouen, puis de l'Organisme Technique Régional (OTR), puis du Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement (CETE).
1960 - 1986	Désigné comme membre CGT du Comité Technique Paritaire (CTP) des organismes cités ci-dessus.
1969	Mandaté par la FNPTA, Membre du Comité Technique Paritaire de la Direction Nationale des Routes.
1975 - 1989	Elu à la Commission Exécutive de la Fédération CGT de l'Equipement
1976 - 1983	Elu au Bureau de la Fédération, avec la responsabilité des Organismes d' Etudes et de Recherche du Ministère de l'Equipement.
1986	Septembre, départ en retraite - Rédaction de la brochure *« Quelques éléments de réflexion sur l'activité CGT dans les CETE, Labos et CETu de 1958 à 1986 »*.
1988 - Juin	Rédaction de *« 20 ANS APRES .Témoignages sur Mai 68 dans les labos et OTR par ceux qui en furent les témoins, les acteurs et les organisateurs »*.
1989 - fin 1998	Administrateur de la caisse de retraite IRCANTEC.
1992 - 1993	Participe à la rédaction de l'ouvrage *« La CGT en Seine-Maritime »*.
1994 - mai	Rédaction d'une brochure de la fédération CGT Equipement – Environnement : *« Premiers éléments pour contribuer à des approches historiques du syndicalisme à l'Equipement- Environnement »* Confection d'une exposition sur le même thème.
1994 - octobre 2003	Réélu à la Commission Exécutive Fédérale, participe à la création d'un collectif fédéral des retraités CGT. Participe depuis 1990 à l'animation de la section CGT des retraités du CETE.
Juin 1994 - octobre 2003	Elu au Secrétariat de l'UFR- CGT- Equipement – Environnement.
1996	Participe à la création de l'IHS CGT de Seine-Maritime.
2009 - novembre	Elu Vice – Président de l'IHS CGT de Seine-Maritime.

1. FNPTA Fédération Nationale des Personnels Techniques et Administratifs
2. CAD Commission d'Avancement et de Discipline.

Grâce à l'Institut CGT d'Histoire Sociale : le souvenir de Jaurès au cœur de la Seine-Maritime

Pendant plus d'une année, notre Institut CGT d'Histoire Sociale de Seine-Maritime a innové en présentant, devant des auditoires réunissant au total plus de 300 personnes, une conférence présentée par Pierre Largesse, notre Vice-Président. Voici en quelques lignes la genèse de cette aventure.

Le conférencier

Faut-il présenter Pierre Largesse. Historien [1] ? Militant syndical, Pierre Largesse a obtenu un Diplôme Universitaire d'Etudes Doctorales en 1996, ce qui fait qu'aujourd'hui c'est un historien reconnu comme tel (il est d'autre part Président de la Société d' Histoire d' Elbeuf) Vice-Président de notre Institut CGT d'Histoire Sociale de Seine-Maritime. Pendant deux années, Pierre Largesse a lu, étudié, pour comprendre Jean Jaurès. On peut dire alors qu'il se prend de passion pour le grand homme. Il a alors l'idée de monter une conférence originale, alliant la biographie et les luttes du grand tribun socialiste à la lecture de textes par des comédiens et la projection de documents d'époque pour illustrer cette conférence.

La première conférence à Tourville-la-Rivière, pour les 150 ans de la naissance de Jean Jaurès

Pour vulgariser son travail, Pierre se tourne tout naturellement vers ses amis, ses camarades. Contactée, la section du PCF, alliée au Parti de Gauche, organise la première conférence qui est présentée le 29 novembre 2009, à Tourville-la-Rivière, dont le maire et la municipalité ont mis une salle et des moyens techniques à disposition. Ainsi c'est devant une salle de 150 spectateurs qu'est donnée, la première conférence ***« Pour Saluer Jaurès »*** grâce aux techniciens de la ville, avec trois des quatre comédiens prévus [2] : Claudine Lambert, Daniel Lesur et Michèle Salen. Cette première conférence est un succès, dont la presse régionale a bien rendu compte.

La conférence du 28 janvier 2011 à Saint-Etienne du Rouvray, avec la participation de Jean Joulin, Daniel Lesur, Claudine Lambert et Michèle Salen
(photo IHS 76)

La conférence se termine en écoutant Jacques Brel chanter Pourquoi ont-ils tué Jaurès ? Puis un riche débat eut lieu dans lequel intervinrent de nombreux connaisseurs de l'homme politique.

Devant le succès rencontré, et fort de cette expérience, le Conseil d'Administration de l'IHS CGT 76, propose alors à Pierre Largesse de poursuivre cette initiative et programme alors une nouvelle conférence dans la région rouennaise.

Le 26 février 2010 au « Théâtre du P'tit Ouest » à Rouen

Jean Jaurès n'est pas seulement le tribun que l'on connaît, c'est aussi le fondateur du journal « L'Humanité » C'est donc tout naturellement que l'association des « Amis de l'Huma 27/76 », nous contacte et qu'ensemble nous tenions le 26 février 2010, dans les mêmes conditions qu'à Tourville-la-Rivière, au théâtre du P'tit Ouest, à Rouen, cette première conférence rouennaise qui, rassemble une cinquantaine de personnes avec les mêmes comédiens.

Le 9 avril à Saint-Saëns

Saint-Saëns, commune du pays de Bray, de 2550 habitants de l'arrondissement de Dieppe, a un Cinéma/Théâtre, et prend contact avec Gilles Pichavant. Nous décidons de travailler ensemble à la présentation par

1. Voir à ce sujet « Haute – Normandie Pages d' Histoire Sociale témoignages de syndicalistes ». Pages 113 à 116.
2. Jean Joulin, en se rendant sur les lieux de la conférence, est victime d'un accident de la route qui l'hospitalisera pendant plus d'un mois.

la troupe d'amateurs locale « L'atelier d'expression artistique du théâtre musical coulisses » composée de Pierre & Christiane Le Meur, Jean -Christian Rouly et Colette Bienaimé, comédiens ainsi que Henry Dubos, animateur de la troupe et musicien.

Le 9 avril, c'est dans une salle aussi bien remplie qu'à Rouen que se déroulera cette deuxième conférence qui sera marquée par la reconnaissance de la presse locale. Notons que c'est Henry Dubos qui chantera, à la fin de la conférence, la chanson de Jacques Brel.

Le 30 avril à la Maison Jacques Prévert à Dieppe

L'Union Locale CGT de Dieppe, la Ville de Dieppe nous solliciteront à leur tour en ce mois d'avril 2010, pour présenter la conférence à la Maison Jacques Prévert à Dieppe. Comme à Rouen et Saint-Saëns, nous ferons tout un travail en amont avec, cette fois-ci, une nouvelle troupe du « Théâtre de la Bataille » qui avait déjà organisé, avec nous, en 2008, une visite du Dieppe qui lutte.

Ainsi 8 comédiens amateurs, Evelyne & Pierre Bezu, Karim Copin, Corinne Davenet, Christine & Jean Pierre Delcroix, Véronique Letessier, Jean Bernard Thomas vont pendant la conférence lire tour à tour les textes des adversaires ou au contraire ceux du grand tribun.

Cette conférence fut de l'avis de beaucoup une étape importante car, tenant compte des conférences précédentes, Pierre Largesse va affiner encore les textes en les complétant avec des débats qui traversent le mouvement ouvrier de l'époque notamment à propos de la retraite à 60 ans. Il faut dire qu'alors nous sommes en plein cœur du grand mouvement national, qui mobilisa des millions de salariés, de jeunes, de retraités contre les réformes restrictives de Sarkozy.

Pierre Largesse pendant la conférence « Pour saluer Jaurès » (photo IHS 76)

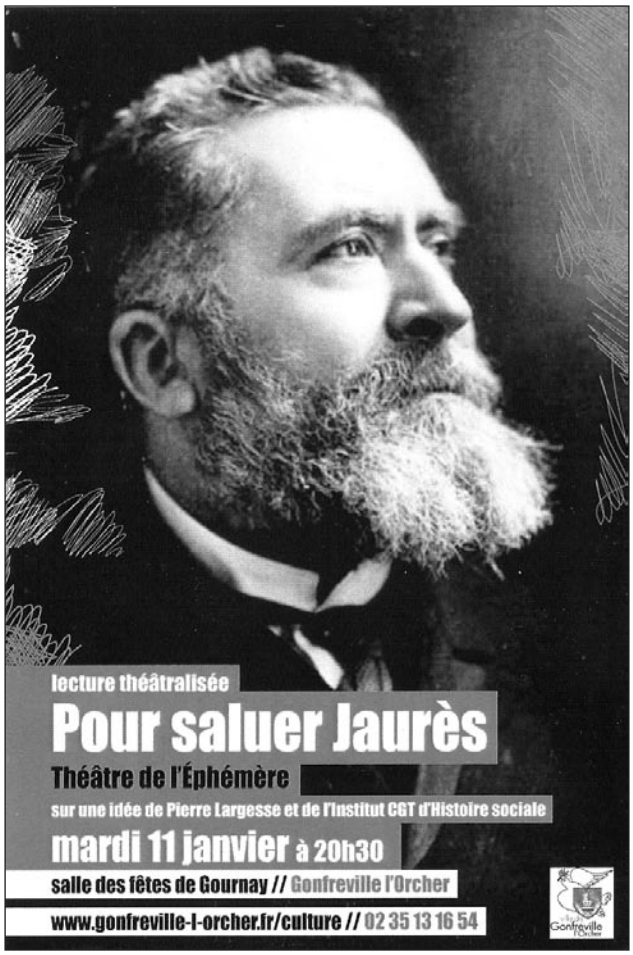

Près de 90 personnes ont répondu à l'invitation de la ville de Gonfreville-l'Orcher, pendant la semaine ouvrière (document IHS 76)

Le 27 novembre 2010 au Havre

C'est donc tout naturellement, que l'Union Locale CGT du Havre, nous sollicite, pour qu'avec la troupe du « Théâtre de l'Ephémère » composée de Christophe Maillard, Yvette Henry, Véronique Defert, Eric Fiquet, Anne & Dominique Mabire, Nadine Grammare et Didier Fortuné qui, en 2007, rappelons-le, avait repris la pièce d'Armand Salacrou « Boulevard Durand » Nous présentons donc le 27 novembre 2011, à la salle municipale « Massillon » une nouvelle édition de la conférence devant un parterre de 50 spectateurs qui repartent enthousiasmés après un court mais riche débat.

3. Voir « Le Fil Rouge » n° 30 hiver 2007-200
4. Les textes seront lus par la troupe du « Théâtre de la Bataille »
5. De nouveau, ces deux conférences seront accompagnées de la lecture des textes par Jean Joulin, Claudine Lambert, Daniel Lesur et Michèle Salen.

La presse havraise, à cette occasion, titra le mardi 30 novembre : « Jean Jaurès, héros méconnu » (sic)

Le 11 janvier 2011 à Gonfreville-l'Orcher

Dans le cadre de la semaine ouvrière, la ville de Gonfreville-l'Orcher, après celles de Dieppe, et Saint-Saëns, nous sollicite pour présenter notre conférence à Gournay-en-Caux (quartier de Gonfreville-l'Orcher). Et c'est toujours avec la même troupe du « Théâtre de l'Ephémère » et avec le même succès que nous présentons, quelques jours après la trêve des confiseurs, une nouvelle conférence devant près de 90 personnes dans l'agglomération havraise.

À Gonfreville l'Orcher, salle de Gournay le 11 janvier avec la troupe du « Théâtre de l'Ephémère » (photo IHS 76)

Le 28 janvier à Saint-Etienne-du-Rouvray, centre Georges Déziré

Annoncée dans la presse municipale avec le titre « Jaurès, itinéraire d'un grand homme », nous répondons une nouvelle fois à la sollicitation d'une municipalité de gauche. L'adjoint aux affaires culturelles de la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray, Jérôme Gosselin nous accueille ce 28 janvier, (soit deux semaines après Gonfreville-l'Orcher) et nous retrouvons à cette occasion la troupe de départ, rejointe cette fois-ci par Jean Joulin. La troupe est au complet et le conférencier en pleine forme. Cinquante-six personnes forment l'assistance qui repartira enchantée et de nouveaux contacts seront noués à cette occasion.

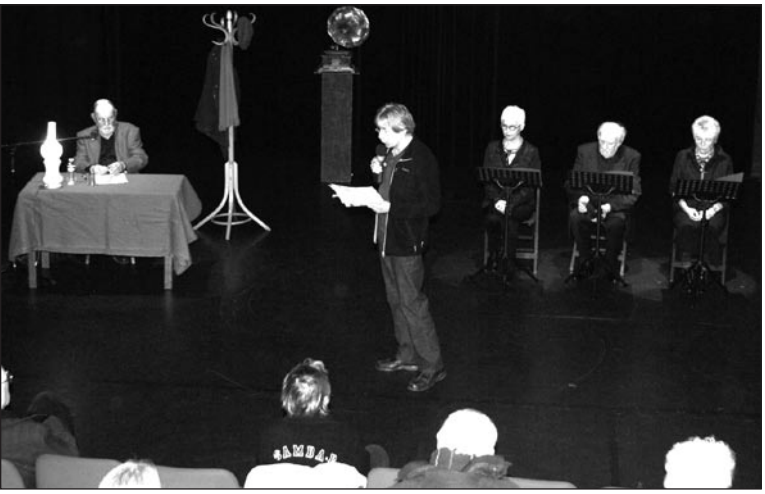

Avec les « Amis de l'Huma » à Rouen au théâtre du P'tit Ouest (photo IHS 76)

Chacune de ces rencontres fut l'occasion de présenter les activités de notre institut, notamment grâce à une table de littérature tenue par Jean-Jacques Lefebvre et Jean-Paul Nicolas.

Et maintenant

L'aventure n'est pas terminée. La conférence « Pour saluer Jaurès » sera donnée le 21 mai au Tréport à la salle du FORUM, et encore au moins trois fois en région rouennaise, au Houlme, mais aussi le 29 septembre 2011 en collaboration avec la CMCAS de l'EDF à Saint-Léger-du-Bourg-Denis, et le 4 octobre 2011, en collaboration avec la Société d' Histoire de Grand -Couronne, à l'Avant-Scène à Grand-Couronne ... Qu'on se le dise !

A noter sur vos agendas

Vie de l'Association

JEUDI 19 MAI 2011 à 14h30

Assemblée générale de l'Institut CGT d'Histoire Sociale de Seine-Maritime

Maison CGT - 26, avenue Jean-Rondeaux à Rouen

Franc succès du livre : « Haute-Normandie, pages d'histoire sociale. Témoignage de syndicalistes

Par Serge LALOYER

La popularisation de cet ouvrage, édité par l'IHS-CGT 76 et le Comité Régional de la CGT, a fait l'objet de plus de quarante présentations publiques dans différentes villes et assemblées syndicales de Haute-Normandie.

Ce livre a bénéficié d'une importante couverture par les différents organes de presse de la Région. Nous avons enregistré douze comptes-rendus dans la presse communale, régionale ou nationale.

Cette activité a été pilotée par Jacques Defortescu avec la participation de l'auteur Antoine Fiszlewicz et des militants syndicaux interviewés dans le livre et originaires des lieux où s'était déroulées les rencontres.

Ils rappelaient leur histoire syndicale et leur contribution aux luttes du mouvement ouvrier haut normand.

Chacun des portraits contenus dans le livre montre aux jeunes générations «l'espérance d'un monde plus juste» comme le faisait remarquer Nathalie Verdeil, la secrétaire CGT de l'Eure, lors d'une conférence de presse à Evreux.

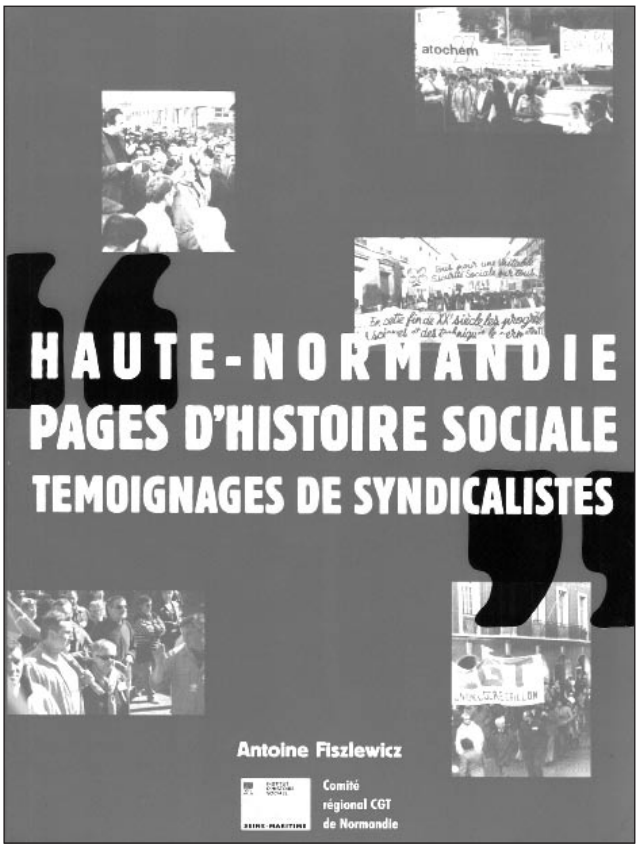

Nous avons diffusé plus de 2 250 livres sur un tirage de 2 500. C'est la preuve de l'intérêt que des salariés, des syndicalistes portent à l'histoire de la CGT, ce qui prouve la justesse des propos du poète Aimé Césaire cité dans la préface de Bernard Thibault :

«La voie la plus courte pour l'avenir est toujours celle qui passe par l'approfondissement du passé».

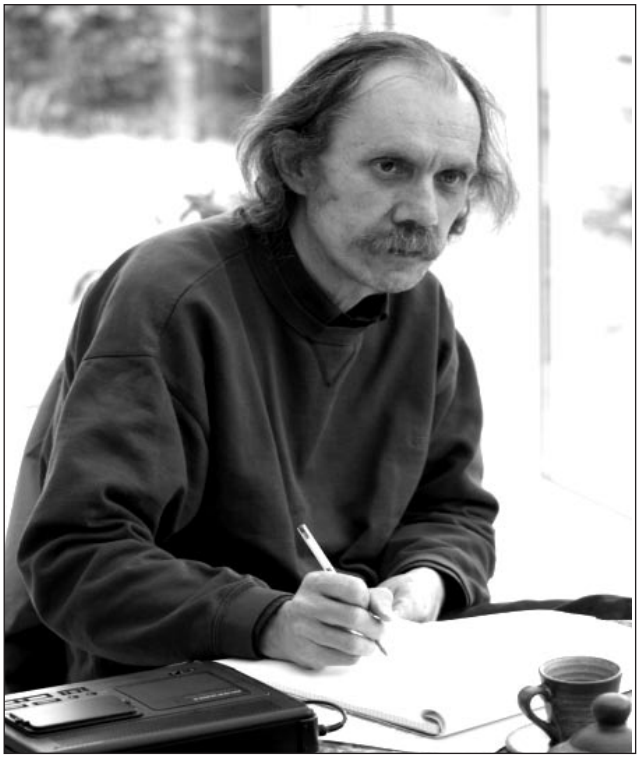

L'auteur : Antoine Fiszlewicz
(Photo J.Defortescu)

Notes de lecture : Éric SAUNIER « Révolution et sociabilité en Normandie au tournant des XVIII^e & XIX^e siècles. 6000 francs-maçons de 1740 à 1830 » [1]

Notre concitoyen Eric Saunier a fait paraître un important volume il y a une dizaine d'années, dont nous n'avions pas encore rendu compte. L'auteur a placé 1789 au cœur de son étude chronologique ; il saisit par une étude les temps et les formes de la transformation rencontrée par la franc-maçonnerie pendant la période révolutionnaire. Son immense travail (couronné par une thèse de doctorat) concerne donc 6000 francs-maçons, rassemblés dans plus de cent loges et chapitres de hauts grades. Il analyse la formation du réseau maçonnique et met en lumières destins collectifs et individuels. La sociabilité qui anime les frères reflète les tensions minant la société de l'Ancien régime basée sur les Ordres (Noblesse, Clergé, Tiers-État) et non sur l'individu citoyen.

Eric Saunier analyse comment les francs-maçons «agents culturels transformateurs des structures politiques et sociales» de la province s'investissent dans le politique, se détachent progressivement du cordon du catholicisme et comment ils deviennent au fil du temps, notamment par le canal philanthropique qui fonde son identité originelle, un espace culturel profondément transformé. Les hommes vont à partir de la réaction Ultra adhérer progressivement au libéralisme politique. Parce qu'elle fut radicalement transformée par l'événement révolutionnaire, la franc-maçonnerie est alors prête à participer aux grandes batailles politiques et culturelles qui jalonneront son histoire à partir de 1848.

Cet ouvrage est tellement riche, qu'il m'est bien difficile d'en donner un bref aperçu. Citons-en quelques sujets : le quotidien des loges, la sociologie d'une population (profils d'individus et réseaux). Les pratiques révolutionnaires puis l'anti-jacobinisme. Eric Saunier termine par deux chapitres importants sur le libéralisme et la question sociale. Il montre comment la maçonnerie a favorisé la promotion des élites urbaines perméables aux évolutions de la société civile et leur liaison avec la conquête des pouvoirs. C'est de ce fait qu'est née – liée au mystère des rites – une littérature désobligeante, voire calomniatrice.

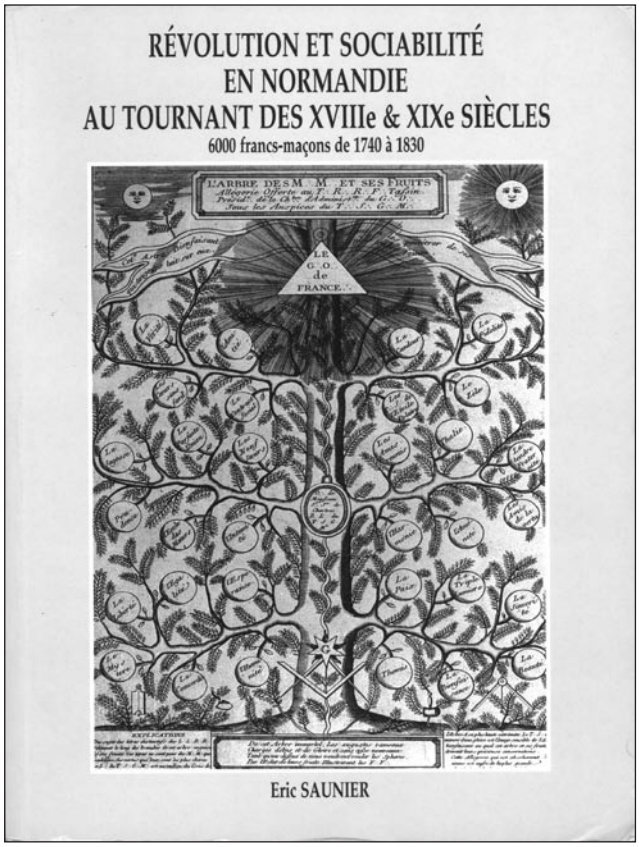

Signalons également l'intérêt des tableaux donnant par département les fonctions politiques (députés, maires de grandes villes et de communes rurales, haut personnel de préfecture, manufacturiers, grands commerçants, etc.).

Depuis l'édition de cet ouvrage, Eric Saunier a beaucoup publié ; il a dirigé l'*Encyclopédie de la Franc-Maçonnerie*, dirige les *Cahiers de l'histoire et des mémoires de la traite négrière de l'esclavage et de leurs abolitions en Normandie* (avec 2 CD audio).

Pierre LARGESSE

1. Saunier (Eric), « *Révolution et sociabilité en Normandie au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles, 6000 francs-maçons de 1740 à 1830* ».
Nombreuses annexes, sources, bibliographie, Index.
Un CD-ROM qui recense le fichier des personnalités est disponible.
Publication des Universités de Rouen et du Havre, 1998.
560 pages, 48 euros.

Pour recevoir les prochains « *Fil rouge* », réglez votre abonnement ou votre cotisation 2011, SVP !
Rayez la mention inutile

Abonnement ou adhésion individuelle pour 2011:

Nom: Prénom:

Adresse:

Code Postal: Ville:

❑ Adhésion simple ou Abonnement au ***Fil rouge*** 18 €
(*sans abonnement aux Cahiers d'Histoire Sociale**)

❑ Adhésion ou Abonnement 32 €
(*avec abonnement aux Cahiers d'Histoire Sociale**)

❑ Abonnement dans le cadre d'une adhésion d'un groupement, d'un syndicat, ou d'une association, avec un envoi unique de plus de 10 exemplaires : **9 € par numéro**

(Une seule adresse de livraison).

Versement: 9€ X _____ (nombre) = _____ €

Adhésion groupement ou association pour 2011

❑ **Syndicat , UL ou association loi 1901** : **50 €**
(*Avec 4 exemplaires du* ***Fil rouge****)*

Comité d'Entreprise (ou similaire):
(avec l'abonnement aux Cahiers d'Histoire Sociale*)

❑ moins de 500 salariés: **80 €**

❑ plus de 500 salariés: **160 €**

(*Avec 4 exemplaires du* ***Fil rouge****)*

Nom ou intitulé:

Adresse:

Code Postal: Ville:

Date de paiement :

Adresser le Chèque à :"***Institut CGT d'histoire sociale de Seine Maritime***", maison CGT 26 avenue Jean Rondeaux 76108 Rouen Cedex (ou utiliser l'autorisation de prélèvement ci-dessous)
"***Les Cahiers d'Histoire Sociale***" sont la revue nationale de l'Institut CGT d'Histoire Sociale. C'est une revue de 24 pages .

Autorisation de prélèvement:

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever une fois par an sur ce dernier, si la situation le permet, le prélèvements ordonné par le créancier désigné ci-contre. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je règlerai le différend directement avec le créancier.

Titulaire du compte:

Nom: Prénom:

Adresse: Code postal: Ville:

Désignation du compte à débiter:

ÉTABLISSEMENT	GUICHET	N° COMPTE	CLÉ RIP

Créancier: Institut CGT d'Histoire Sociale 26 Avenue Jean Rondeaux 76108 Rouen CEDEX
Numéro Émetteur : 522992

Établissement teneur du compte: Nom:

Adresse:

Code Postal : Ville:

Signature:

Ne pas oublier de joindre un RIB

L'Institut C.G.T. d'Histoire Sociale de Seine Maritime

a été créé à l'initiative de l'Union Départementale C.G.T, et des Unions Locales du département.

Il s'agit d'une association régie par la loi 1901. Les statuts ont été déposés le 13 décembre 1996, et un avis a été publié au Journal Officiel le 25 décembre de la même année. L'Institut fonctionne comme toutes les associations loi 1901.

Extrait des statuts:

"*Article 3: L'Institut se fixe comme missions :*

-Le collectage, la sauvegarde et le traitement d'informations et de documents de toute nature, se rattachant à l'histoire sociale de la Seine Maritime, et plus particulièrement à l'histoire du syndicalisme et à leur exploitation à des fins de formation et de recherche historique.

-La mise en oeuvre d'études, de recherches et de larges confrontations dans les domaines de son champ d'investigation.

-La contribution à l'information et à la formation des militants syndicaux, des travailleurs, des étudiants et de toutes organisations intéressées à l'histoire sociale. ".

Une Assemblée générale de l'association s'est tenue à Rouen le 21 avril 2010.

Elle a élu un Conseil d'administration composé de:

Président :	Gilles Pichavant
Vice-président:	Pierre Largesse,
Vice-président:	Albert Perrot,
Vice-président:	Robert Privat,
Secrétaire:	Jean-Paul Nicolas,
Secrétaire adjoint & archiviste:	Guy Décamps,
Trésorier & Délégué général :	Jacques Defortescu,
Trésorier adjoint:	Jean-Jacques Lefebvre,

Font aussi partie du Conseil d'administration: François Auvray, Marius Bastide, Luc Bourlé, Michel Croguennec, Régis Gasse, Serge Laloyer, Marcel Letessier, David Lottin, Germain Narzis, Daniel Verger et Guy Würcker.

Commissaire aux comptes Pascal Lamotte.

L'Institut CGT d'Histoire Sociale de Seine Maritime publie plusieurs fois par an cette revue, ***le Fil rouge***, à destination de ses adhérents.

Pour que votre mémoire ne disparaisse pas définitivement :
Préserver les archives des syndicats

Depuis sa création, notre Institut CGT d' Histoire Sociale de Seine-Maritime, s'est fixé, parmi ses objectifs, la préservation des archives syndicales. C'est dans ses statuts. En effet, dès demain, comment écrire l'histoire sociale de tel ou tel syndicat, si nous n'avons pas préservé les archives ? Or, trop souvent, du fait des déménagements successifs, du fait de la disparition des entreprises, de leur fusion, de la disparition de la section syndicale ou du syndicat, ou du départ en retraite de tel ou tel dirigeant syndical, tout cela fait qu' un « classement vertical », c'est-à-dire à la bannette, est effectué. Disons le tout net, c'est le pire qui puisse arriver à la mémoire ouvrière !

En 2000, premier versement aux archives départementales.

Pour éviter cela, il est possible à travers de « conventions » passées avec des Archives Municipales [1] ou les Archives Départementales, de déposer les archives syndicales, celles-ci restant la propriété des syndicats. Ainsi, un premier versement a été fait aux archives départementales [2] en 2000. Un nouveau versement va être effectué en 2012. Dès maintenant, l'IHS récupère et fait un pré-classement des archives syndicales.

Ne prenez pas le risque de perdre vos archives

De nombreux syndicats ont leurs archives mal classées, stockées à l'humidité, qui risquent ainsi de disparaître à tout moment. D'autres les ont confiées à tel ou tel militant qui ne sait plus trop quoi en faire. Il est important d'éviter tout risque d'égarement ou de destruction définitive. Nous vous invitons à prendre contact avec l'IHS sans perdre de temps et d'amener vos archives au siège de l'IHS, comme l'on déjà fait le syndicat des territoriaux de Rouen, celui de la construction, l'Union Locale de Rouen, l'USR 76, l'UD 76, l'USTM, etc.
Pour que votre mémoire ne disparaisse pas définitivement !

***Le classement d'archives au siège de l'IHS par Serge Laloyer** (photo IHS 76).*

1. C'est le cas au Havre, où les archives de l'Union Locale CGT ont été déposées aux Archives Municipales au fort de Tourneville.
2. Voir le n° 9 janvier 2001 du « Fil Rouge ».

T.L.C. Vacances

36 rue Clovis - 76600 LE HAVRE
Tél. : 02 35 21 69 63 – Fax : 02 35 21 82 39
Courriel : reservations@tlc.asso.fr
Site Internet : www.tlcvacances.fr

120 sites à votre disposition

Plus de 300 000 journées vacances

La confiance de plus de 400 Comités d'Entreprise

DOCKERS DU HAVRE, ARKEMA, EXXON MOBIL, SIDEL, AIRCELLE, DRESSER, LEROY MERLIN, RENAULT, VERRERIE TOURS, BNP, BIGARD, COS VILLE DU HAVRE, SPIE NUCLEAIRE, FLEURY MICHON, ESPACE MESSIER, CIN, CONSEIL GENERAL 93- 31, AREVA, RATP, SNCF, CMCAS EDF, CCUES FRANCE TELECOM, DCNS, CPAM, CAF,.....,

En savoir plus : www.tlcvacances.fr

Renseignements
www.tlc.asso.fr
www.ancavtt.asso.fr

Ensemble pour de belles vacances

Vivats
L'ASSOCIATION NORMANDE DU TOURISME SOCIAL

Partenaire exclusif de TLC Vacances en Normandie